

Deuxième partie

Diagnostic et état initial de l'environnement, besoins de développement

CHAPITRE 1. Etat initial de l'environnement	p. 10
1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	p. 10
1.1. Situation géographique administrative	p. 11
1.2. Situation géomorphologique, historique et paysagère	p. 11
2. ETAT DES LIEUX PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	p. 12
2.1. Géologie et ressource du sous-sol	p. 12
2.2. Topographie et hydrographie	p. 13
2.2.1. Topographie	p. 13
2.2.2. Réseau hydrographique	p. 14
2.2.3. Les bassins versants de la commune et le réseau pluvial	p. 15
2.2.4. La gestion pluviale	p. 16
2.2.5. Sensibilité aux remontées de nappes phréatiques	p. 17
2.3. Les risques naturels et majeurs	p. 18
2.3.1. Liste des risques recensés sur la commune et arrêtés de catastrophes naturelles	p. 18
2.3.2. Le risque « feu de forêt »	p. 18
2.3.3. Le risque lié au retrait-gonflement des sols argileux	p. 19
2.3.4. Le risque inondation par submersion marine et le PPRN	p. 21
2.4. Les mesures de protection environnementales	p. 22
2.4.1. Les zones Natura 2000	p. 22
2.4.2. La ZICO « Ile d'Oléron, marais de Brouage-St-Agnant »	p. 26
2.4.3. Les ZNEFF	p. 27
2.4.4. La Réserve Naturelle Régionale de « La Massonne »	p. 31
2.4.5. Les objectifs de gestion du SDAGE Adour Garonne et du SAGE de la Charente	p. 32
2.4.6. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la trame verte et bleue à l'échelle de la CARO	p. 34
2.4.7. La diversité des milieux selon la typologie CORINE Land Cover	p. 36
2.4.8. Les Espaces Naturels Sensibles	p. 37
2.4.9. Les zones humides au sens de l'article L. 211-1 du code de l'environnement	p. 38
3. ANALYSE DES ESPACES BATIS ET NATURELS	p. 39
3.1. Les entités paysagères, naturelles et bâties	p. 39
3.2. Les entités paysagères et naturelles	p. 40
3.2.1. Les marais de Brouage	p. 40
3.2.2. Les boisements au pied du coteau	p. 41
3.2.3. Le coteau entre terres hautes et marais	p. 42
3.2.4. Les terres hautes agricoles	p. 43
3.2.5. Les terres hautes boisées	p. 44
Synthèse sur les enjeux écologiques de la trame boisée de la commune	p. 45

PLU de LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN – RAPPORT DE PRESENTATION	
Synthèse sur les grands corridors écologiques de la commune	p. 46
3.3. Les entités bâties	p. 47
3.3.1. Le bourg de La Gripperie et ses abords	p. 47
3.3.2. Les extensions sud du bourg ; Les Grandes Palisses, La Jardillière	p. 49
3.3.3. Les hameaux de La Frénade, Le Buisson, La Barlerie, Fief de Beaulieu	p. 50
3.3.4. Le hameau de Saint Symphorien en bordure du marais, le Peu, Grandes Maisons	p. 51
3.3.5. Les hameaux en bordure du coteau / gestion d'un paysage fragile	p. 52
3.3.6. Le hameau de Blénac	p. 53
3.3.7. L'habitat diffus sur les terres hautes	p. 54
4. ARCHITECTURE LOCALE ET RECOMMANDATIONS	p. 55
5. HISTOIRE ET PATRIMOINE	p. 57
5.1. Histoire de la commune	p. 57
5.2. Le Site classé de « L'ancien golfe de Saintonge – Marais de Brouage patrimoine »	p. 57
5.3. L'église inscrite de Saint Symphorien et son Périmètre de Protection Modifié	p. 58
5.4. Le patrimoine remarquable	p. 59
5.5. Petit patrimoine rural	p. 60
5.6. Le patrimoine archéologique	p. 61
5.7. Synthèse des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux	p. 62
CHAPITRE 2. Diagnostic socio-économique	p. 63
1. ETUDE DEMOGRAPHIQUE	p. 63
2. ACTIVITE ECONOMIQUE	p. 64
2.1. Population active	p. 64
2.2. Le secteur tertiaire, touristique et artisanal	p. 65
2.3. Le secteur agricole	p. 66
2.4. L'activité d'extraction des ressources du sous-sol	p. 69
3. EQUIPEMENTS, RESEAUX ET SERVICES PUBLICS OU D'INTERET COLLECTIF	p. 70
3.1. Les équipements communaux	p. 70
3.2. Infrastructures routières, pédestres et transports collectifs	p. 71
3.3. Les réseaux et services intercommunaux	p. 72
3.3.1. La gestion des ordures ménagères	p. 72
3.3.2. Le réseau électrique et la problématique des énergies renouvelables	p. 72
3.3.3. Couverture numérique	p. 72
3.3.4. La gestion du réseau pluvial	p. 72
3.3.5. Le réseau d'eau potable	p. 72
3.3.6. La défense incendie	p. 73
3.3.7. La gestion de l'assainissement des eaux usées	p. 74
4. LE PARC DE LOGEMENTS	p. 76
CHAPITRE 3. Prévisions démographiques et besoins en matière d'habitat	p. 77
1. CALCUL POINT MORT	P. 77
2. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	P. 78
3. PREVISION DES BESOINS AU REGARD DES ORIENTATIONS DU SCOT ET DU PLH	P. 78

CHAPITRE 1.

Etat initial de l'environnement

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

1.1. Situation géographique administrative

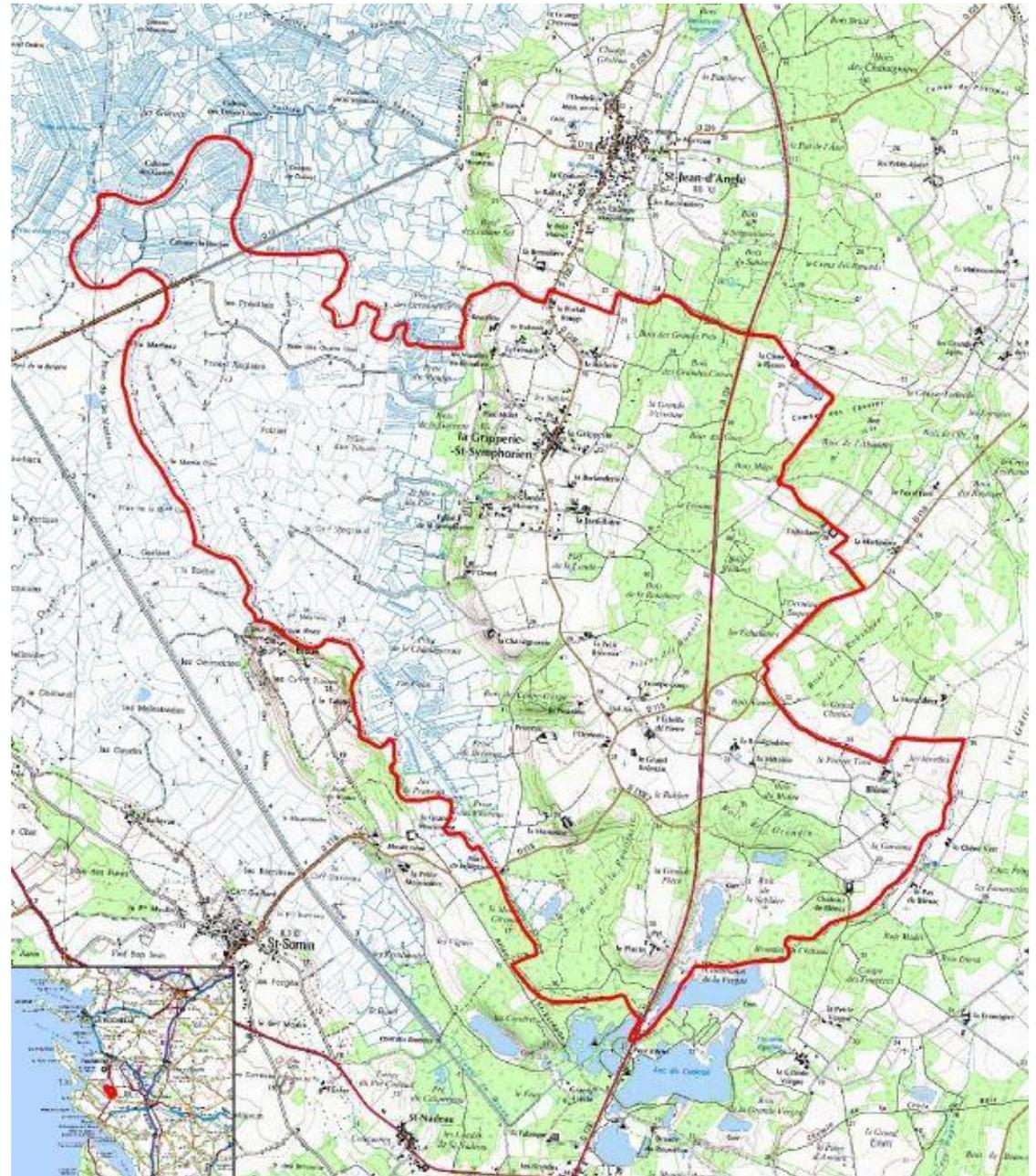
La commune de La Gripperie Saint Symphorien est une commune rurale de **600 habitants et de 1816 ha**, située entre Rochefort et Royan, sur le promontoire qui délimite le fond des marais de Brouage.

La commune fait partie de la **Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO)** qui regroupe près de 63 000 habitants répartis sur 25 communes.

La commune appartient au **canton de Marennes** et à l'arrondissement de **Rochefort**.

Elle est traversée par la **RD 733** qui relie Rochefort à Royan.

Elle est limitrophe des communes de : Saint Jean d'Angle, Champagne, Sainte Gemme, Saint Sornin, Saint Just Luzac.



La Gripperie Saint Symphorien

1.2. Situation géomorphologique, historique et paysagère

La commune de La Gripperie Saint Symphorien appartient à un **paysage d'archipel** formé de **terres hautes découpées** (îles, presqu'îles, coteaux) et de **vastes ensembles de marais, anciens golfes marins**, peu à peu regagnés par la terre, asséchés et cultivés (marais salants). La commune se situe **en bordure et en contre haut de cet ancien rivage**, au fin fond des **marais de Brouage**, dont la limite est franchement marquée **par un coteau boisé**.

La disparité et la complémentarité de ces deux entités (marais et terres hautes) font de la commune un territoire au paysage exceptionnel, garant de la lecture historique de ces vastes formations.

La commune se situe donc à la confluence de différentes entités paysagères (voir carte de droite) qui en font toute sa richesse.

La commune en quelques chiffres :

Population en 2017 : 600 habitants

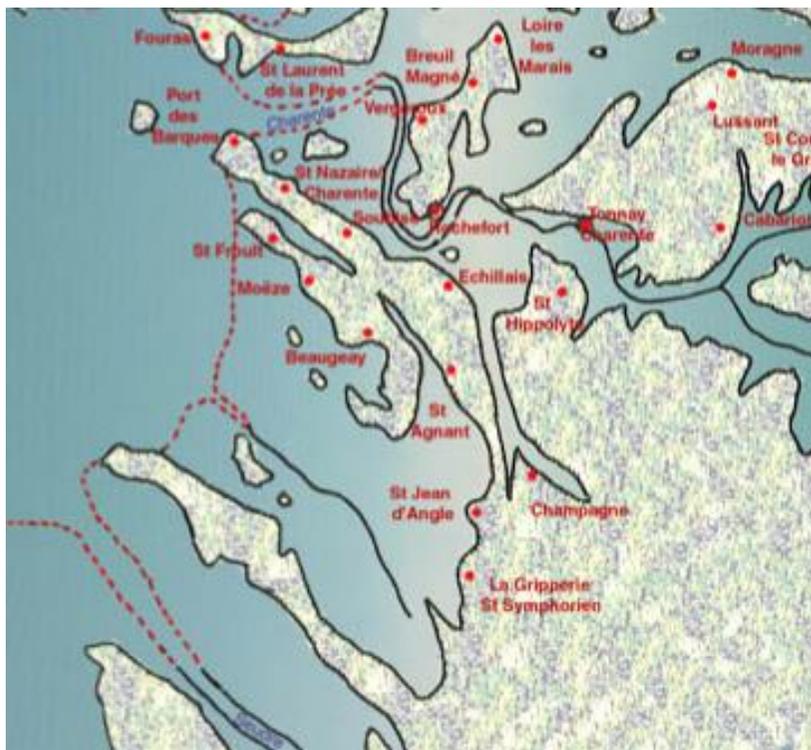
Superficie : 1816 ha

Densité de population 2014 : 32,7 hab / km²

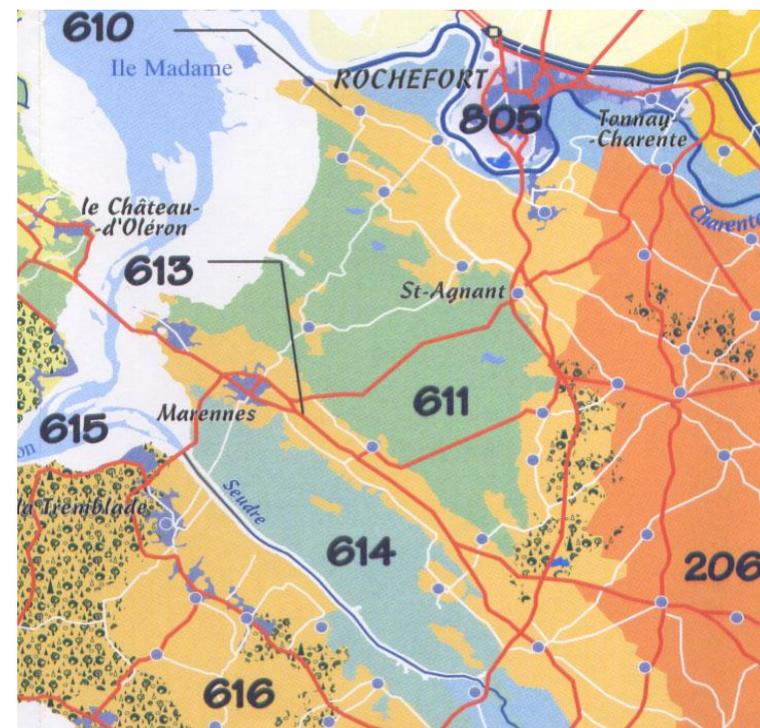
Surface Agricole Utile (ha) 2010 : 553

Nombre d'exploitants agricoles : 4

L'archipel du Pays Rochefortais : situation du rivage il y a 2000 ans



Extrait de l'atlas des paysages de Poitou-Charentes



Les entités paysagères

805 : Rochefort

610 : La presqu'île de Moeze

611 : Le Marais de Brouage

613 : La presqu'île de Marennes

206 : La campagne de Pont l'Abbé / Gémozac

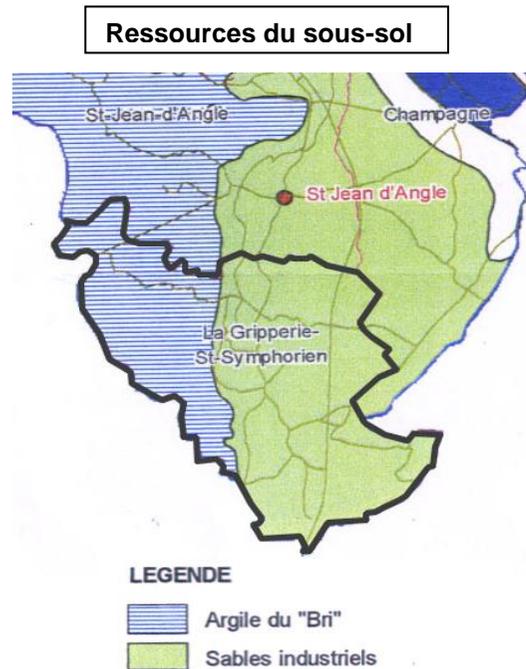
2. ETAT DES LIEUX PHYSIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

2.1. Géologie et ressource du sous-sol

La commune de La Gripperie Saint Symphorien se compose de deux vastes entités géologiques :

- marais composés d'alluvions récentes (argile),
- terres hautes calcaires du crétacé (secondaire).

Le sous-sol de la commune présente une richesse reconnue liée à un important gisement de sables siliceux qui fait l'objet d'une activité d'extraction au sud de la commune dans le secteur de Cadeuil.



La commune de la Gripperie-Saint-Symphorien se trouve dans le périmètre de la carte géologique n°682 du secteur de Saint-Agnant dressée par le B.R.G.M au 1/50 000ème.

Les formations reconnues, selon la notice de la feuille de Saint-Agnant, correspondent à des couches du secondaire et du tertiaire :

- **J9c : Portlandien supérieur (facies purbeckien) ; Calcaires en plaquettes, marnes, calcaires oolithiques (20 m visibles).**
- **MFya : Alluvions flandriennes. Bri ancien (argile bleue a Scrobiculaires).**
- **MFyb : Alluvions flandriennes. Bri récent (argile brune a Scrobiculaires).**



Légende

- Limites communales de la Gripperie-Saint-Symphorien
- MFya : Alluvions flandriennes. Bri ancien (argile bleue à Scrobiculaires)
- Xy : Sites à sel holocènes
- We-C : Complexe des Doucins
- C1 : Céno manien inférieur
- Cn-C1 : Colluvions sablo-argileuses
- CFc : Colluvions mixtes de vallons
- n-c1 : Crétacé inférieur à Céno manien basal Gravier, sables, argiles panachés

2. 2. Topographie et hydrographie

2.2.1. Topographie

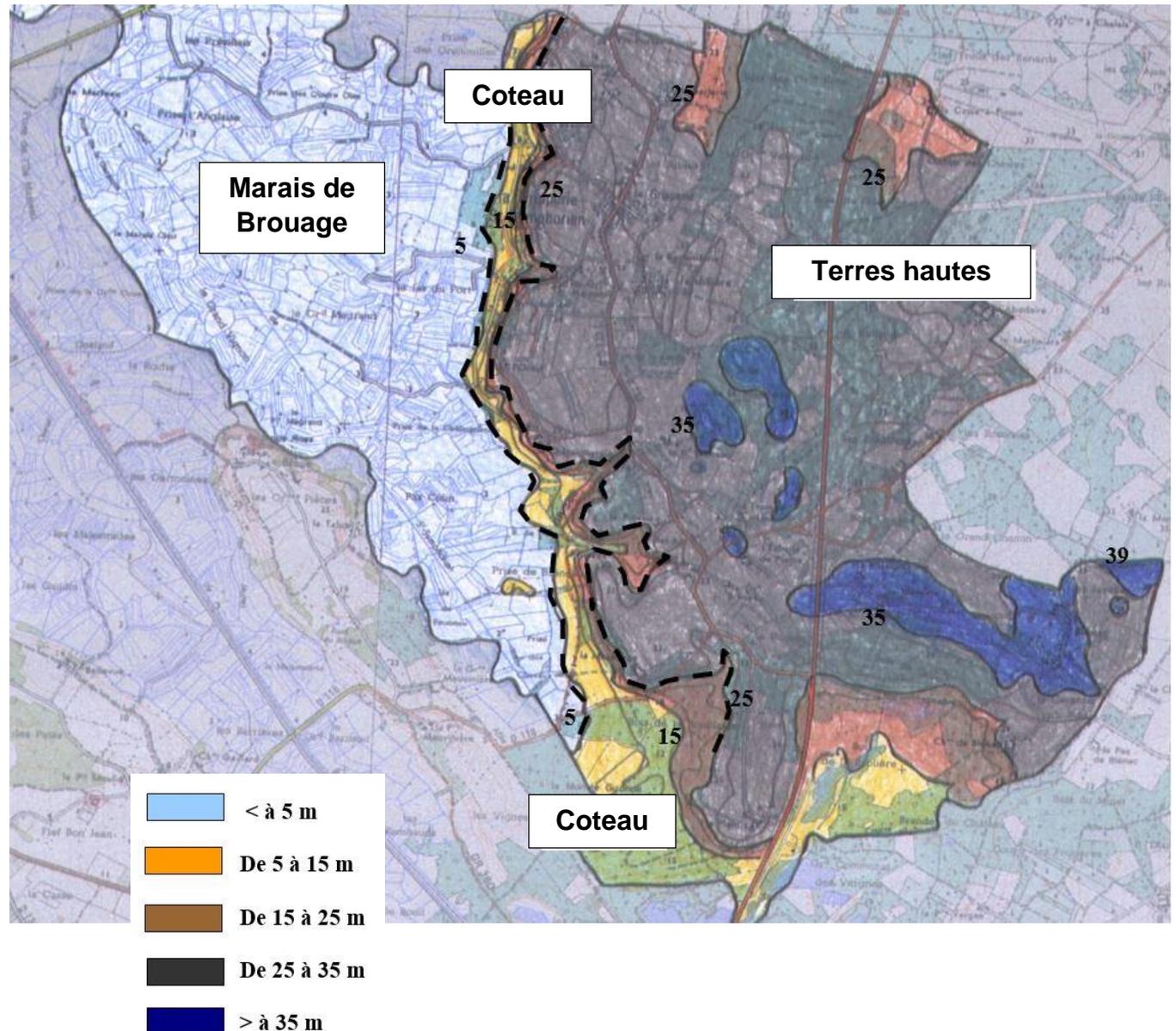
La topographie de la commune se compose de trois entités topographiques :

- le marais de Brouage en partie ouest,
- les terres hautes en partie est
- et le coteau calcaire qui délimite ces deux entités selon une orientation nord / sud.

Le marais de Brouage forme une vaste entité plane liée à l'occupation passée de la mer située à 3 mètres d'altitude au-dessus du niveau zéro. Les seules variations du relief sont liées au façonnement traditionnel des marais salants composé de jâts (anciens bassins salicoles) et de bosses (talus). Le marais est constitué d'un méandre dense de canaux, asséchés en été et inondés l'hiver.

Les terres hautes se situent en partie Est de la commune et forment une vaste plaine faiblement ondulée comprise entre 25 (en bordure du talus) à 40 mètres d'altitude (en partie Sud-Est du territoire). Le réseau hydrographique est quasi inexistant sur le plateau. On recense simplement quelques mares. Les étangs situés au sud de la commune correspondent aux anciennes carrières de sable.

Entre marais et terres hautes, un coteau calcaire d'orientation générale nord / sud marque une transition abrupte passant de 3 à 25 mètres d'altitude. Le talus, aux pentes prononcées, est entaillé par quelques « combes » transversales (La Châtaigneraie, Bois de Coupe-George) ou présente localement quelques falaises.



2.2.2. Réseau hydrographique

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial / EAU MEGA

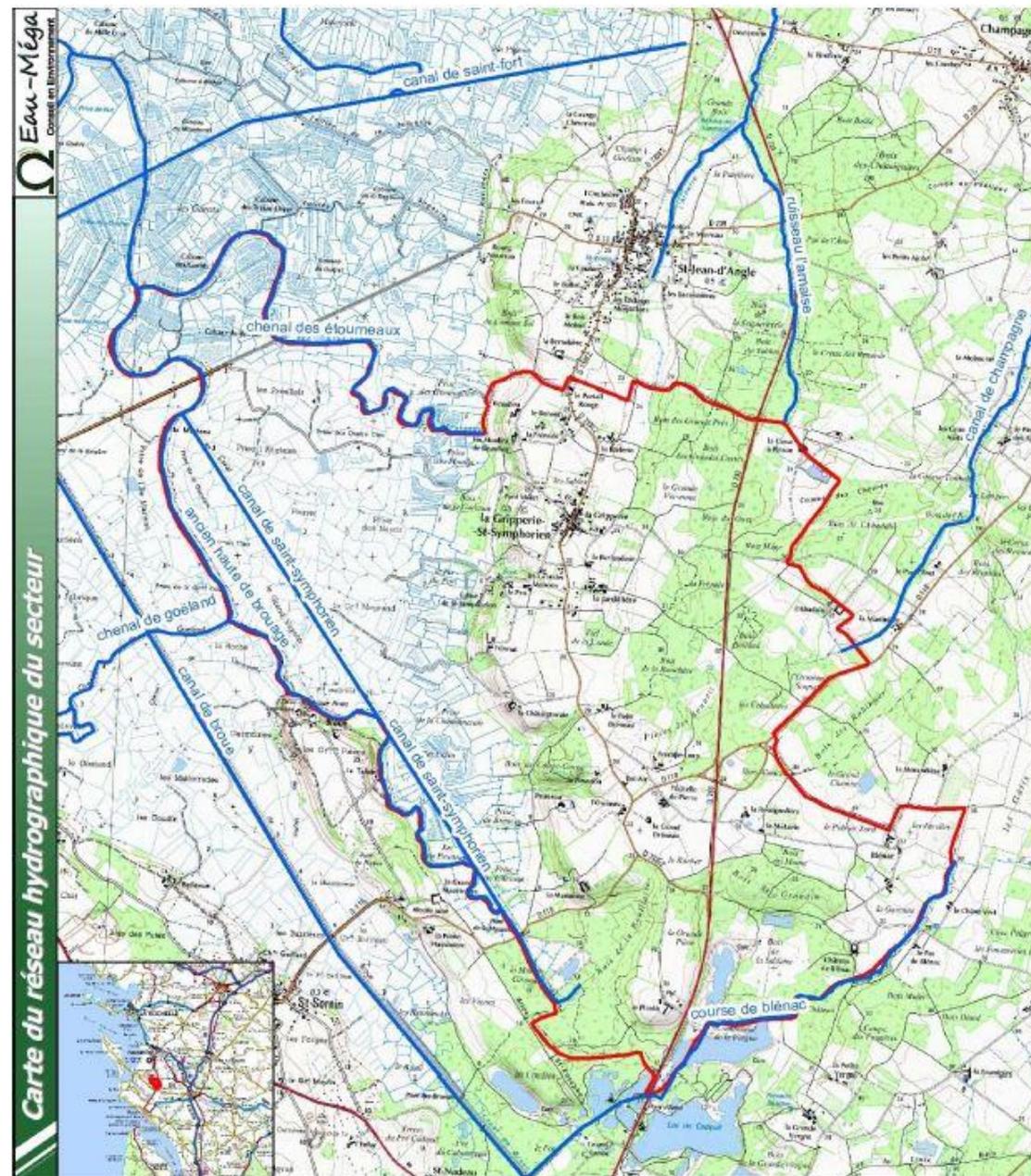
L'hydrologie de surface de la Gripperie-Saint-Symphorien est marquée par la présence de différents canaux formant un réseau hydrographique dense et complexe, particulièrement à l'Ouest du bourg en liaison avec les marais de Saint-Agnant. Le chevelu ainsi formé confère au territoire toute son originalité et sa richesse notamment sur le plan écologique et paysager.

Plusieurs unités hydrographiques sont distinguées par l'Agence de l'Eau :

- **Chenal de Brouage** (Code Hydrographique : S000510) : chenal artificiel aussi nommé Havre de Brouage rejoignant la Réserve Naturelle de Moeze-Oleron et d'une longueur d'environ 22 km.
- **Ancien Haute de Brouage** (CH : S0001490) : il s'étend sur près de 9 km et se jette dans le Chenal de Brouage.
- **Canal de Champagne** (CH : R7130550) : ce canal, long d'environ 6 km, s'écoule à l'Est de la commune et se déverse dans l'Arnoult.
- **Canal de Saint-Symphorien** (CH : S0001592 ; S0001572 ; S0001582) : ce canal s'écoule dans les marais de Saint-Agnant, uniquement dans l'emprise du territoire communal, à l'Ouest du bourg. Il est divisé en 3 entités car il conflue à deux endroits avec l'Ancien Haute de Brouage avant de se jeter définitivement dedans. Au total, il présente un linéaire d'environ 5 km.
- **Chenal des étourneaux** (CH : S0001550) : ce chenal se jette dans l'Ancien Haute de Brouage et s'étend sur près de 5 km.

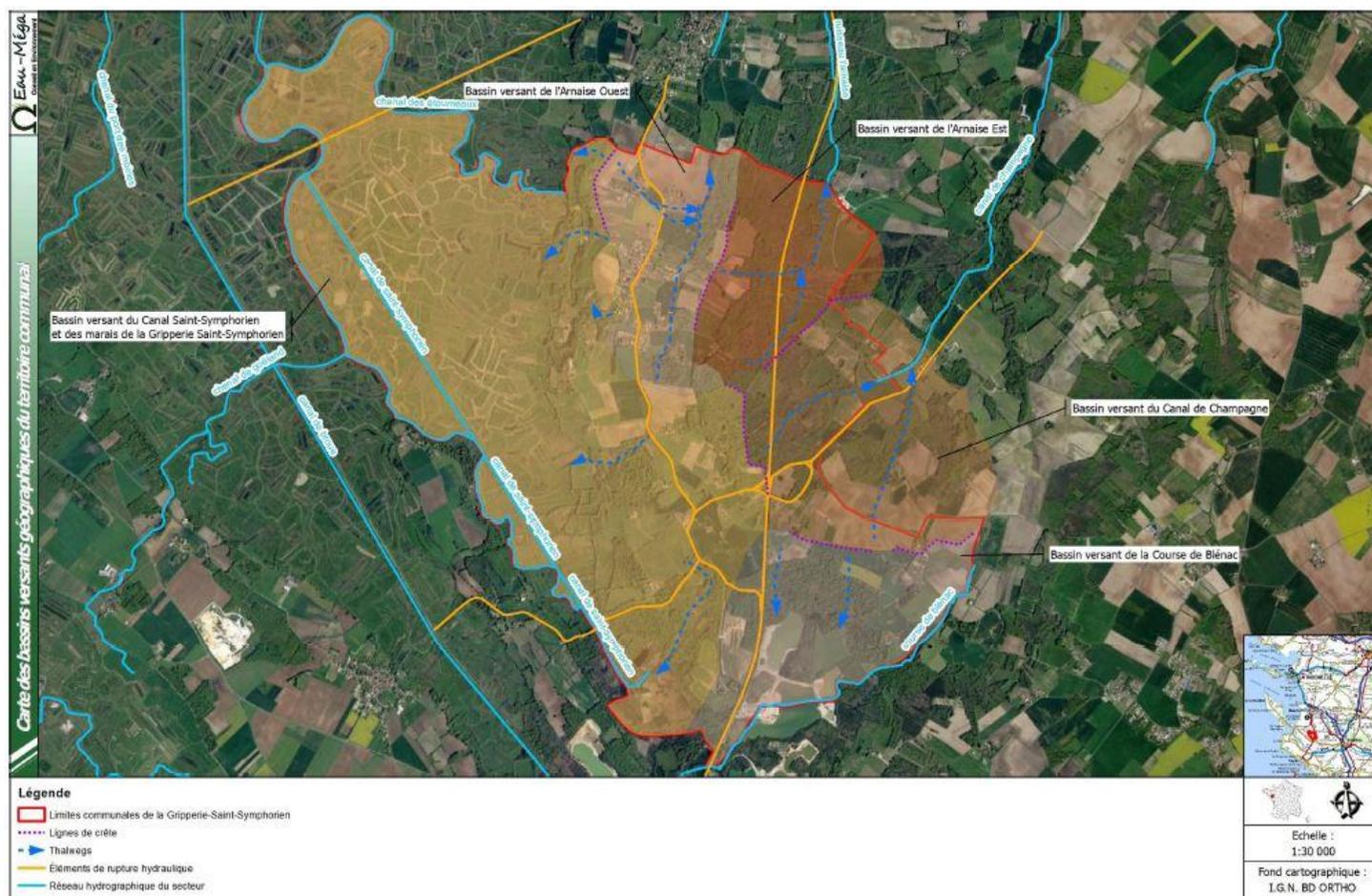
La commune se situe en zone de répartition des eaux (Z.R.E.) au sein du Bassin de la Charente classée par arrêté du préfet coordinateur de bassin. Cette zone se caractérise par une certaine insuffisance de la ressource en eau par rapport aux besoins. L'inscription du bassin en ZRE constitue un moyen pour l'Etat d'assurer une meilleure maîtrise de la demande en eau afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et de concilier les usages économiques de l'eau.

Qualité des eaux / voir Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial / EAU MEGA page 38



2.2.3. Les bassins versants de la commune et le réseau pluvial

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial / EAU MEGA



La commune de la Gripperie Saint-Symphorien prend place sur des points hauts dominant les Marais de Brouage à l'Ouest, le canal de Champagne à l'Ouest, le ruisseau de l'Arnaise au Nord et la Course de Blénac au Sud.

Ces conditions topographiques permettent à la commune de ne recevoir aucun apport superficiel en eaux de ruissellement depuis l'extérieur de son territoire. Ce dernier peut être divisé géographiquement en **5 bassins versants principaux du Nord au Sud** :

- **Les Marais de La Gripperie appartenant au vaste ensemble des marais de Brouage** : ils constituent le bassin versant principal de la commune (plus de 50 % du territoire). Les eaux pluviales rejoignent le Canal de Saint-Symphorien, puis le Canal de Broue plus à l'Ouest.

- **Le bassin versant du ruisseau de l'Arnaise (affluent Ouest)** : il draine les eaux de ruissellement du bourg de la commune.

- **Le bassin versant du ruisseau de l'Arnaise (affluent Est)** : il intercepte les eaux de la partie Nord-Est de la commune. Il est composé de terres agricoles et d'espaces boisés.

- **Le bassin versant de l'affluent du Canal de Champagne** : il draine également les eaux de terres agricoles et d'espaces boisés à l'extrémité Est de la commune. Elles sont dirigées vers le Canal de Champagne.

- **Le bassin versant de la Course de Blénac** : il comprend des terres agricoles, espaces boisés et plans d'eau du Sud-Est de la commune ainsi qu'une partie du village de Blénac. Les eaux ruisselantes rejoignent la Course de Blénac et puis terme le Canal de Broue.

2.2.4. La gestion pluviale

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial / EAU MEGA

Dans le cadre de l'élaboration conjointe du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial, une modélisation hydrologique et hydraulique des écoulements a été effectuée sur l'ensemble de la commune. L'objectif est de qualifier :

- Le fonctionnement des réseaux, particulièrement au sein des zones urbaines et ouvertes à l'urbanisation (en tenant compte des apports issus des zones non urbanisées),
- Les rejets urbains ou mixtes vers le milieu naturel.

Etat des lieux du fonctionnement des écoulements :

Bourg Nord et lieu-dit Le Buisson :

Le bassin versant du Nord du bourg et du Lieu-dit Le Buisson se situe en limite Nord du bourg de la commune. Ce périmètre dispose d'un réseau pluvial et de fossés mais ne présente aucun exutoire précis. Le point bas se situe à la jonction des fossés le long de la Grande Rue et du chemin rural du Buisson, au niveau du lieu-dit La Barlerie. Néanmoins, aucun ouvrage de franchissement de voirie n'a été reconnu à cet endroit pour permettre l'écoulement des eaux en direction de l'Arnaise.

Une buse de 300 mm a été relevé le long de la Grande Rue un peu plus en amont mais seulement que d'un côté de la route. La collecte des eaux de ruissellement est également assurée par des fossés venant compléter le réseau canalisé.

Centre-Bourg :

Le Centre du bourg constitue le bassin versant le plus important de la commune puisqu'il intercepte la majeure partie de l'urbanisation mais également de très grands bassins versants agricoles. Il dispose d'un seul exutoire ; un fossé le long d'une parcelle agricole, les eaux rejoignant à terme le ruisseau de l'Arnaise.

Rue des Marais Ouest :

Ce bassin versant intercepte les eaux de ruissellement de partie Ouest de la rue des Marais, les surfaces décrites sont majoritairement constituées d'habitations. Cette partie de la commune dispose d'un réseau pluvial présentant deux exutoires, un de chaque cote de la route. Les eaux rejoignent les marais superficiellement.

La gestion pluviale du bassin versant est principalement assurée par des fossés et des canalisations. Le linéaire de réseau canalisé, voisin de 165 m, est constitué uniquement de \varnothing 300 mm.

Les Grandes Maisons :

Le Sud de l'urbanisation de la commune est constitué de plusieurs habitations le long de la RD733E2, au niveau du lieu-dit les Grandes Maisons. La gestion pluviale du secteur est assurée au moyen de fosses et de buses.

Le bassin versant, tel qu'il a été reconnu, ne présente aucun exutoire clair. Cependant, d'après les riverains, il existerait bien une canalisation permettant aux eaux de ruissellement de franchir la route et de rejoindre un thalweg pour arriver, à terme, dans le ruisseau de l'Arnaise. Un curage des fossés et des canalisations (fortement comblées par des matières organiques) est donc nécessaire.

La collecte des eaux de ruissellement est également assurée par des fosses venant compléter le réseau canalisé. Malgré l'absence d'exutoire défini, aucune stagnation d'eau n'a été reconnue sur le terrain après plusieurs jours de pluie. Les riverains ont confirmé que les débordements y étaient très rares, ce qui semble indiquer une bonne perméabilité des fossés.

Ecole :

La gestion pluviale au niveau de l'école, du parking et de l'espace vert à proximité est gérée à la parcelle. Les eaux pluviales sont donc infiltrées au moyen d'un puisard et probablement de drains sous l'espace vert, puisqu'une grille avaloir est raccordée à une buse de diamètre \varnothing 50 mm en direction de cet espace vert. En dehors de cette canalisation, deux \varnothing 200 mm collectent des eaux pluviales en direction du puisard, présentant un linéaire d'environ 20 m.

Travaux envisagés / Recommandations / impacts sur le PLU :

Hameau de La Jardillère / limite Est du hameau : un passage d'eau est à maintenir ou à réaménager (sur une largeur d'environ 5m) afin de garantir le libre écoulement des eaux de part et d'autre du Chemin rural n°15 en direction du Nord et Sud.

Une mention spécifique figure sur le plan de zonage (localisation précise à définir selon études techniques).

2.2.5. Sensibilité aux remontées de nappes phréatiques

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial / EAU MEGA

Au sein de la commune de la Gripperie-Saint-Symphorien, la sensibilité liée aux remontées de nappes phréatiques est variable :

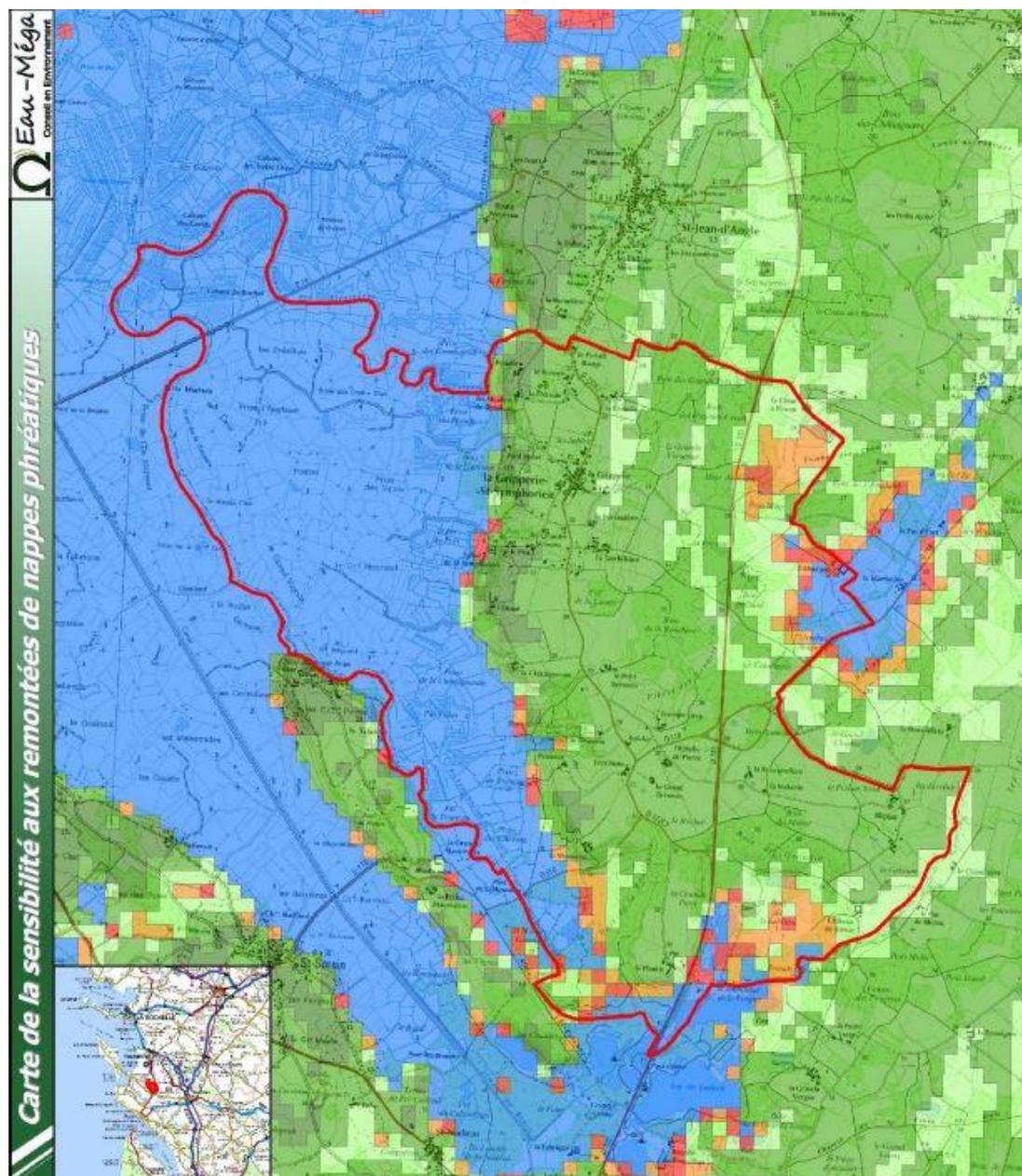
- Très Faible à Faible sur les hauteurs de la commune,
- Très forte, Nappe sub-affleurante dans le secteur des marais et une petite partie à l'Est de la commune.

Sensibilité

Très faible à inexistante
Très faible
Faible

Moyenne
Forte
Très forte, nappe sub-affleurante
Aléa inconnu

Source : www.inondationsnappes.fr - B.R.G.M.



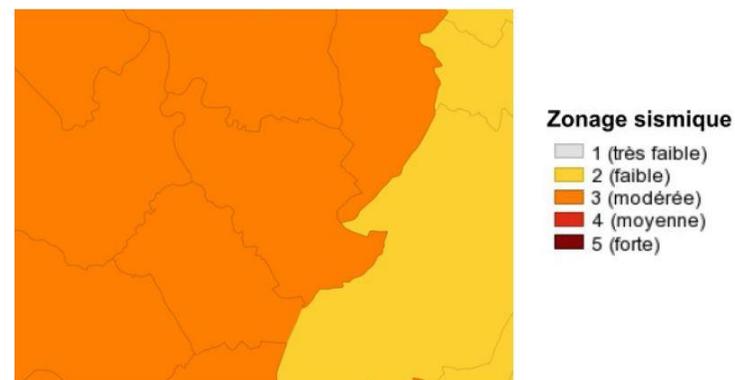
2.3. Les risques naturels et majeurs

2.3.1. Liste des risques recensés sur la commune et arrêtés de catastrophes naturelles

Risques recensés sur la commune

- Feu de forêt
- Inondation
- Inondation - Par submersion marine
- Mouvement de terrain
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
- Séisme Zone de sismicité : 3
- Transport de marchandises dangereuses

Le risque « transport de marchandises dangereuses » concerne plus particulièrement la RD 733.



Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF19990205	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF20100178	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Inondations et coulées de boue : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF20171121	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF19940212	01/10/1989	31/12/1992	15/11/1994	24/11/1994

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 3

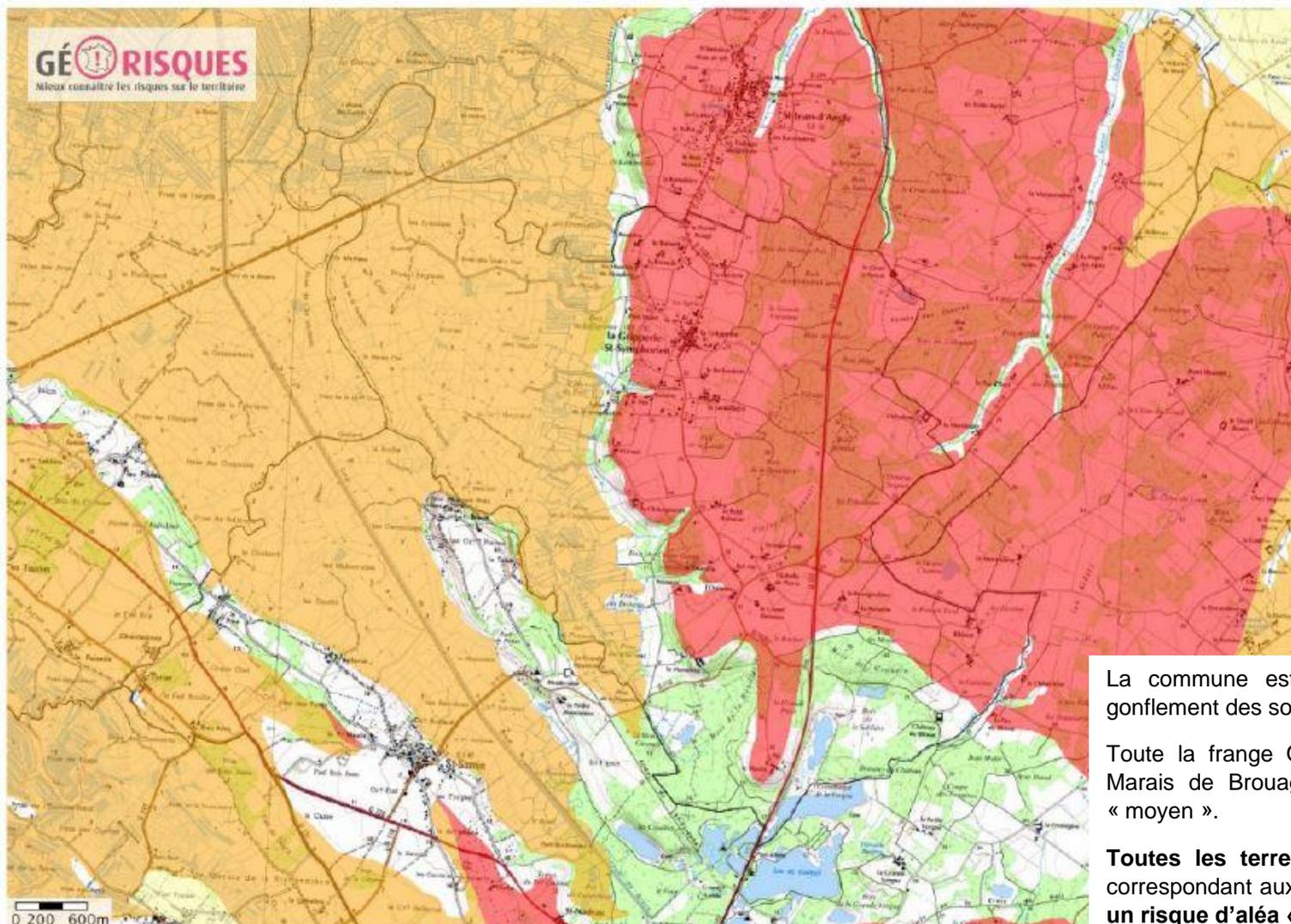
Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF20040068	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
17PREF20080132	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
17PREF20080133	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008

2.3.2. Le risque « Feu de forêt »



Le risque « feux de forêt » existe surtout sur le secteur boisé de Cadeuil en partie Sud de la commune.

2.3.3. Le risque lié au retrait-gonflement des sols argileux



Limites des départements



Limites des communes



Argiles non renseignés

□ A priori nul

Argiles

■ Aléa fort

■ Aléa moyen

■ Aléa faible

□ A priori nul

La commune est concernée par le risque lié au retrait gonflement des sols argileux.

Toute la frange Ouest de la commune correspondant aux Marais de Brouage est concernée par un risque en aléa « moyen ».

Toutes les terres hautes (à l'exception de la partie sud correspondant aux Landes de Cadeuil) **sont concernées par un risque d'aléa « fort ».**

Le risque d'aléa « fort » concerne donc le bourg et la plupart des hameaux nécessitant des mesures constructives préventives (voir ci-après).

Voir DETAILS SUR LE SITE : www.georisques.gouv.fr

Les **fondations** sur semelle doivent être **suffisamment profondes** pour s’affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l’évaporation. À titre indicatif, on considère que cette profondeur d’ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre **au minimum 0,80 m en zone d’aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d’aléa fort**. Une construction sur **vide sanitaire** ou avec **sous-sol généralisé** est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l’art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

- Les fondations doivent être **ancrées** de manière **homogène** sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l’ancrage **aval** doit être au moins aussi important que l’ancrage **amont**) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d’ancrage sont à éviter à tout prix ;
- La **structure** du bâtiment doit être suffisamment **rigide** pour résister à des mouvements différentiels, d’où l’importance des **chaînages horizontaux** (haut et bas) et **verticaux** ;
- Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de **joints de rupture** sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels ;
- Tout élément de nature à provoquer des **variations saisonnières d’humidité** du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d’eaux pluviales ou d’eaux usées) doit être **le plus éloigné possible** de la construction. On considère en particulier que l’**influence d’un arbre** s’étend jusqu’à une **distance égale à au moins sa hauteur à maturité** ;
- Sous la construction, le sol est à l’équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l’éviter, il convient d’entourer la construction d’un dispositif, le plus large possible, sous forme de **trottoir périphérique** ou de **géomembrane enterrée**, qui protège sa périphérie immédiate de l’évaporation ;
- En cas de **source de chaleur** en sous-sol (chaudière notamment), les **échanges thermiques** à travers les parois doivent être **limités** par une isolation adaptée pour éviter d’aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner de cette source de chaleur le long des murs intérieurs ;
- Les canalisations enterrées d’eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords non fragiles (systèmes d’assouplissement) au niveau des points durs.

2.3.4. Le risque inondation par submersion marine et le Plan de Prévention des Risques Naturels du Bassin de la Seudre et des Marais de Brouage

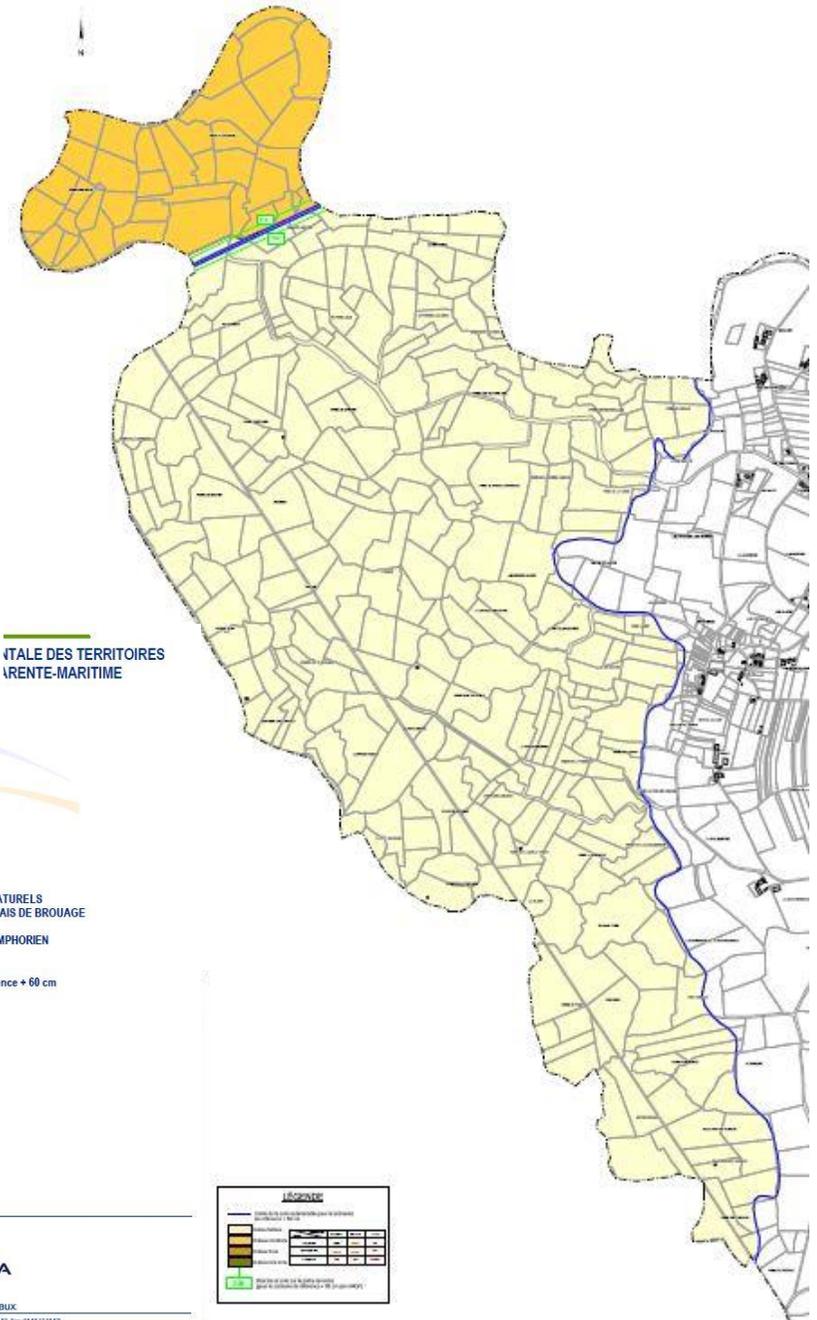
La commune est concernée par le risque inondation par submersion marine qui concerne les marais de Brouage. Elle appartient au Plan de Prévention des Risques Naturels du Bassin de la Seudre et des Marais de Brouage qui identifie les zones à risque selon plusieurs aléas.

En décembre 2016, la commune a fait l'objet d'un Porter A Connaissance (PAC) complémentaire relatif à la prise en compte des risques littoraux dans les documents d'urbanisme et les actes d'occupation des sols des communes du bassin de la Seudre et des Marais de Brouage (zone en submersion marine). Un premier PAC avait été transmis le 22 juin 2012.

Ce PAC fait suite à la définition d'aléas spécifiques aux deux bassins dans le cadre de l'élaboration de **Plans de Prévention des Risques Naturels sur ces bassins**.

Ces éléments figurent en annexe du PLU.

Sur la commune de La Gripperie, la zone submersible (pour le scénario de référence + 60 cm) se caractérise par une vaste zone en aléas faibles qui ne concerne aucun espace bâti, même dans le hameau de Saint Symphorien situé au pied du marais. L'extrémité Nord du marais sur la partie communale est concernée par le risque modéré.



LÉGENDE

— Limite de la zone submersible pour le scénario de référence + 60 cm

Aléas faibles	Aléas faibles	Aléas faibles	Aléas faibles
Aléas modérés	Aléas modérés	Aléas modérés	Aléas modérés
Aléas forts	Aléas forts	Aléas forts	Aléas forts
Aléas très forts	Aléas très forts	Aléas très forts	Aléas très forts

Vitesse	Hauteur d'eau		
	0 à 0,50 m	0,50 à 1 m	> à 1 m
0 à 0,20 m/s	Faible	Modéré	Fort
0,20 à 0,50 m/s	Modéré	Modéré	Fort
> à 0,50 m/s	Fort	Fort	Très fort

3.30 Isocote et cote sur la partie terrestre pour le scénario de référence + 60 cm (en mNGF)

2.4. Les mesures de protection environnementales

2.4.1. Les zones Natura 2000 / ZSC et ZPS

A. Généralités sur le réseau Natura 2000

Issues de la directive de la Commission européenne "Habitats" n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à mettre en place une politique de conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage, afin d'assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats introduit une notion fondamentale et novatrice en matière de droit s'appliquant à la préservation de la faune et de la flore ; il s'agit de la prise en compte non seulement des espèces mais également des milieux naturels ("les habitats") abritant ces espèces et indispensables à leur survie.

Le résultat de cette prise en compte s'effectue à deux niveaux :

- transcription des espèces animales et végétales listées dans la directive dans les listes d'espèces protégées des droits nationaux de chacun des états membres ;
- désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposées sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS de la directive "Oiseaux") formant un réseau écologique européen cohérent de sites naturels (réseau "Natura 2000"). Ces zones abritent les habitats d'espèces jugés prioritaires à l'échelle de l'Union Européenne.

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. Cependant, la création de ce réseau n'a pas pour but de mettre en place des sanctuaires où toute activité humaine serait proscrite. La protection mise en place n'est généralement pas une protection réglementaire stricte, mais une évaluation des impacts de tout nouvel aménagement sur le maintien des espèces et de leurs habitats.

Les SIC et ZSC

Issues de la directive de la Commission européenne « Habitats » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 transposée en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, ces zones visent à assurer la biodiversité des sites retenus par chaque état membre. La directive Habitats prend en compte non seulement les espèces mais également les milieux naturels (« les habitats ») abritant ces espèces. Le résultat de cette prise en compte se traduit par la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après avoir été proposé sous la forme de Site d'Importance Communautaire (SIC).

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

Les ZPS

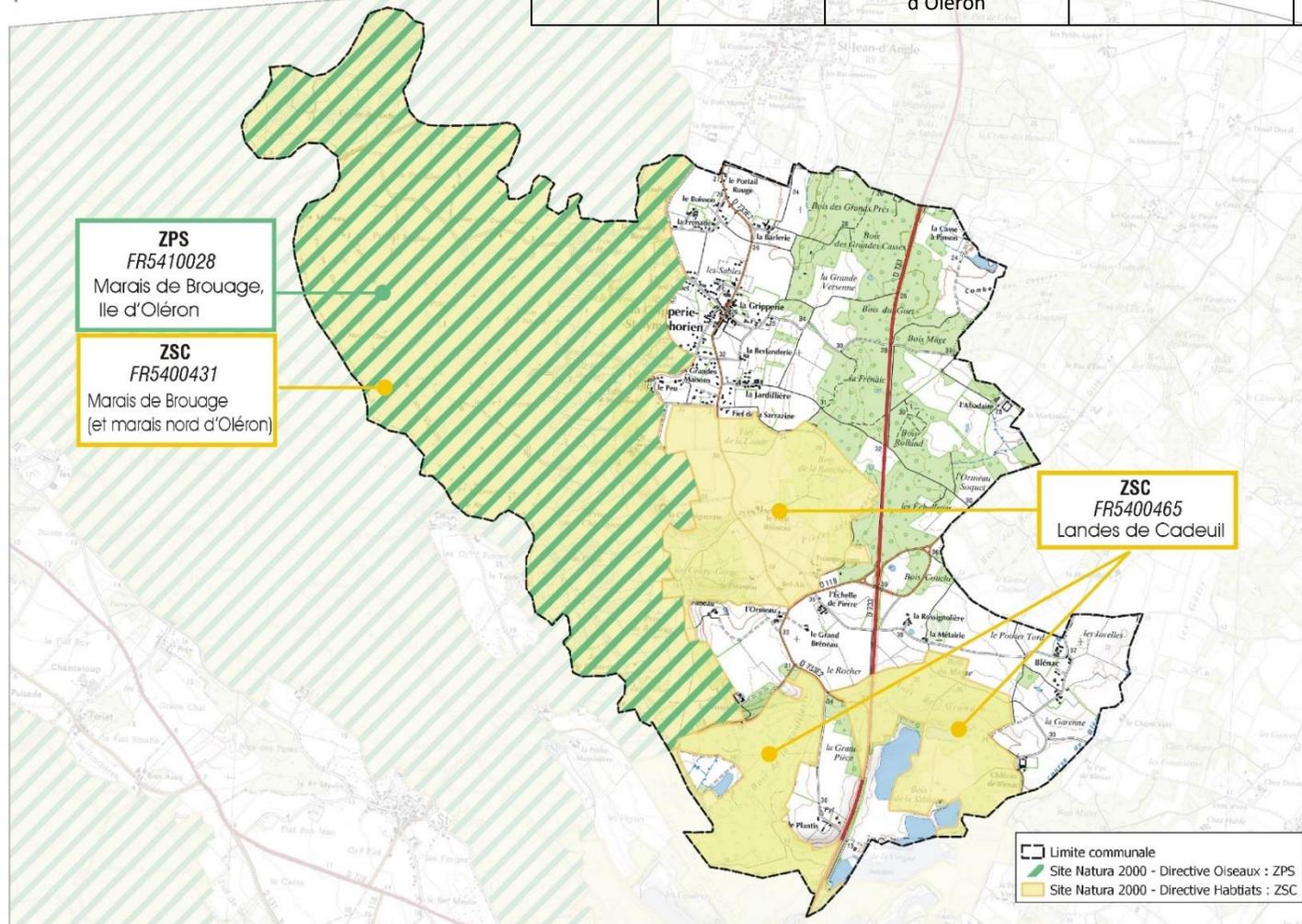
La directive européenne n°2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », signale un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. La conservation de ces espèces peut donner lieu à la désignation par chaque état membre de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS) à l'intérieur desquels sont contenues les unités fonctionnelles écologiques nécessaire au développement harmonieux de leurs populations ornithologiques (ce sont les « habitats d'espèces » que l'on retrouvera dans la directive « Habitats » du réseau « Natura 2000 »). Les ZPS constituent l'équivalent pour la directive « Oiseaux » des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la directive Habitats. Les sites désignés en tant que ZPS sont en général issus de zones de l'inventaire ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux).

Dans ces zones, les états membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitat et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

B. Les trois Sites Natura 2000 qui concernent la commune

Type	Numéro	Intitulé	Superficie (ha)	Date de l'arrêté portant désignation du site	Document d'objectifs
ZSC	FR5400431	Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)	26 095 ha	30/04/2002	Validé (27 mai 2009)
ZSC	FR5400465	Landes de Cadeuil	575 ha	09/08/2006	Validé (7 décembre 2004)
ZPS	FR5410028	Marais de Brouage, Ile d'Oléron	26 080 ha	06/07/2004	Validé (6 juillet 2004)

SITES NATURA 2000



Trois sites Natura 2000 sont définis sur une entité majeure du territoire communal et recensent un grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire :

- ZSC n°FR5400431 « Marais de Brouage ».
- ZSC n°FR5400465 « Landes de Cadeuil ».
- ZPS n°FR5410028 « Marais de Brouage, Ile d'Oléron ».

ZSC n°FR5400431 - Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)

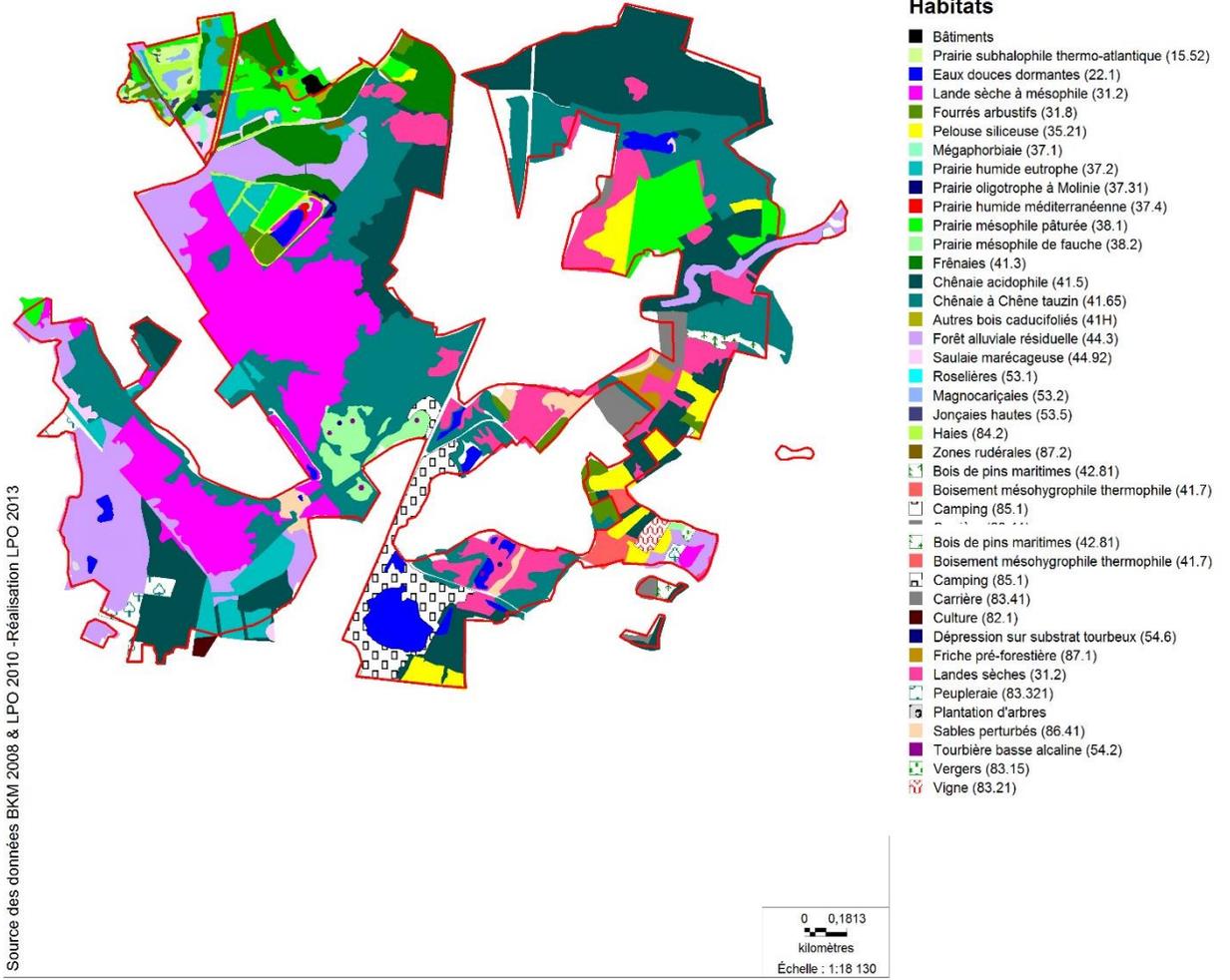
Vaste complexe côtier constitué par le marais de Brouage lui-même, les immenses vasières qui bordent le Coureau d'Oléron (tant du côté du continent que de celui de l'île) ainsi que quelques marais satellites situés au nord d'Oléron. Ensemble remarquable par la diversité et l'originalité de ses milieux littoraux et des associations végétales qui les structurent : prairies à Zostère naine des vasières découvrant à marée basse, cordons dunaires et tombolos de la côte oléronaise, anciens marais salants transformés aujourd'hui en prairies saumâtres utilisées pour l'élevage, dense réseau de canaux et de fossés où l'eau douce rencontre les sols salés hérités d'un passé marin récent. Site abritant plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires (pelouses arrière-dunaires à Armoise maritime, Loutre d'Europe, Cistude etc...), inventorié aussi comme Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) et au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de sa très grande richesse sur les plan botanique et ornithologique notamment (15 plantes protégées au niveau national ou régional, dont 11 menacées en France, 52 espèces animales menacées dont 12 espèces d'oiseaux nicheurs menacés en Europe etc...).

ZSC n°FR5400465 « Landes de Cadeuil »

Site d'importance régionale pour la présence d'habitats de landes calcifuges et autres habitats associés : chêne tauzin, landes sèches à Bruyère ciliée, landes tourbeuses à Bruyère à balais et Bruyère à 4 angles, pelouses maigres, tourbière neutro-alcaline à Choin, mares et étangs (généralement d'origine artificielle et occupant d'anciennes fosses d'exploitation des sables et des graviers) aux eaux pauvres et acides etc... Beaucoup de ces associations végétales constituent le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains même classés comme prioritaires (lande tourbeuse à Bruyère à 4 angles, roselière à Marisque, Loutre d'Europe, Cistude, Spiranthe d'été etc...) et confèrent au site une valeur communautaire.

Ci-contre : Carte des habitats d'intérêt communautaire (DOCOB de la ZSC FR5400465, 2010)

**ZSC Landes de Cadeuil
Carte des habitats de 2013
Atelier BKM**



ZPS n°FR5410028 « Marais de Brouage, Ile d'Oléron »

Description d'ensemble : Le Marais de Brouage et les marais oléronais sont une juxtaposition de nombreux habitats dominés par les prairies humides et des habitats côtiers. Les secteurs côtiers sont représentés par des plages, des vasières, du schorre (prés salés) et des secteurs de marais saumâtres, comprenant des bassins exploités partiellement pour l'ostréiculture. L'essentiel de la surface est cependant occupée par des marais doux. Sur le pourtour de la ZPS, se trouvent des secteurs bocagers, comprenant notamment des frênes têtards et des petits bois. Les milieux situés sur les coteaux directement en périphérie du marais sont importants dans la mesure où ils hébergent des colonies d'ardéidés (hérons) et de nombreux rapaces nicheurs.

Milieux abritant les espèces d'intérêt communautaire : Cette zone comprend un vaste complexe de marais arrière-littoraux centre-atlantiques associant des prairies naturelles sur des sols plus ou moins hydromorphes et halomorphes, des prés salés, des vasières tidales et des marais salants abandonnés. La lisière orientale du site se caractérise par la présence d'éléments ponctuels mais d'une très forte valeur biologique : aulnaie-frênaie (abritant une colonie d'ardéidés), tourbière alcaline, moliniaies. L'important réseau de fossés séparant les prairies constitue un habitat essentiel pour l'alimentation et l'installation de nombreuses espèces patrimoniales notamment d'oiseaux. La présence de nombreux bassins salicoles abandonnés depuis des périodes plus ou moins anciennes et diversement recolonisés par la végétation naturelle en fonction de l'hydromorphie constitue par ailleurs un facteur de diversité biologique et d'originalité paysagère essentiel. Il s'agit d'un ensemble de milieux qui constituent des zones d'alimentation et de reproduction de centaines de couples d'ardéidés dont les colonies sont installées dans les bois sur le périmètre du site.

Enjeux ornithologiques : L'intérêt ornithologique de la zone est indéniable tout au long de l'année. Ce ne sont pas moins de 26 espèces de l'annexe I de la directive oiseaux qui y ont été inventoriées, 31 espèces menacées au niveau national et 23 menacées dans la région du Poitou-Charentes. Les effectifs de 22 espèces atteignent ou dépassent les seuils numériques déterminant l'importance internationale du site.

L'effectif de Cigognes blanches qui nichent dans le marais de Brouage atteignait 55 couples en 2000. Les espèces suivantes de rapaces sont particulièrement abondantes sur le site où ils s'alimentent et se reproduisent : Milan noir, Busard des roseaux et Busard cendré. Le Circaète Jean-le-blanc s'alimente régulièrement dans le marais de Brouage. Il ne semble pourtant pas nicher à ses abords directs. En hiver, le Busard Saint-Martin est présent sur le site. La zone est particulièrement favorable pour la nidification des Echasses blanches et des Avocettes. Quelques dizaines de couples de Chevaliers gambettes, ainsi que la rare Barge à queue noire (nicheur irrégulier) sont également observés. La Guifette noire est un nicheur irrégulier dans le marais. La Pie-grièche écorcheur niche surtout en pourtour du marais. La Gorgebleue à miroir blanc est une espèce nicheuse des milieux saumâtres et salés. La population de la ZPS est essentiellement concentrée dans les marais près de la Pointe d'Arceau et au Château d'Oléron, de même que dans les secteurs ostréicoles situés entre Brouage et la Pointe du Chapus (Commune de Marennes). De fortes densités de nicheurs sont notamment observées dans la végétation halophile bordant les chenaux de Brouage et de Mérignac.

C. Les enjeux écologiques au niveau local

Au niveau des ZSC n°FR5400431 « Marais de Brouage » et n°FR5400465 « Landes de Cadeuil », 30 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés (dont 6 sont prioritaires). Seul 5 de ces habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le territoire communal selon la cartographie des habitats du Document d'objectif des Landes de Cadeuil :

4020* - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

7230 - Tourbières basses alcalines

91E0* - la forêt alluviale de bois tendres (91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) »)

9230 - Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

Concernant le site des marais de Brouage, le paysage est également composé de ces habitats :

91E0* - la forêt alluviale de bois tendres (91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ») sur le plateau à l'ouest de la commune.

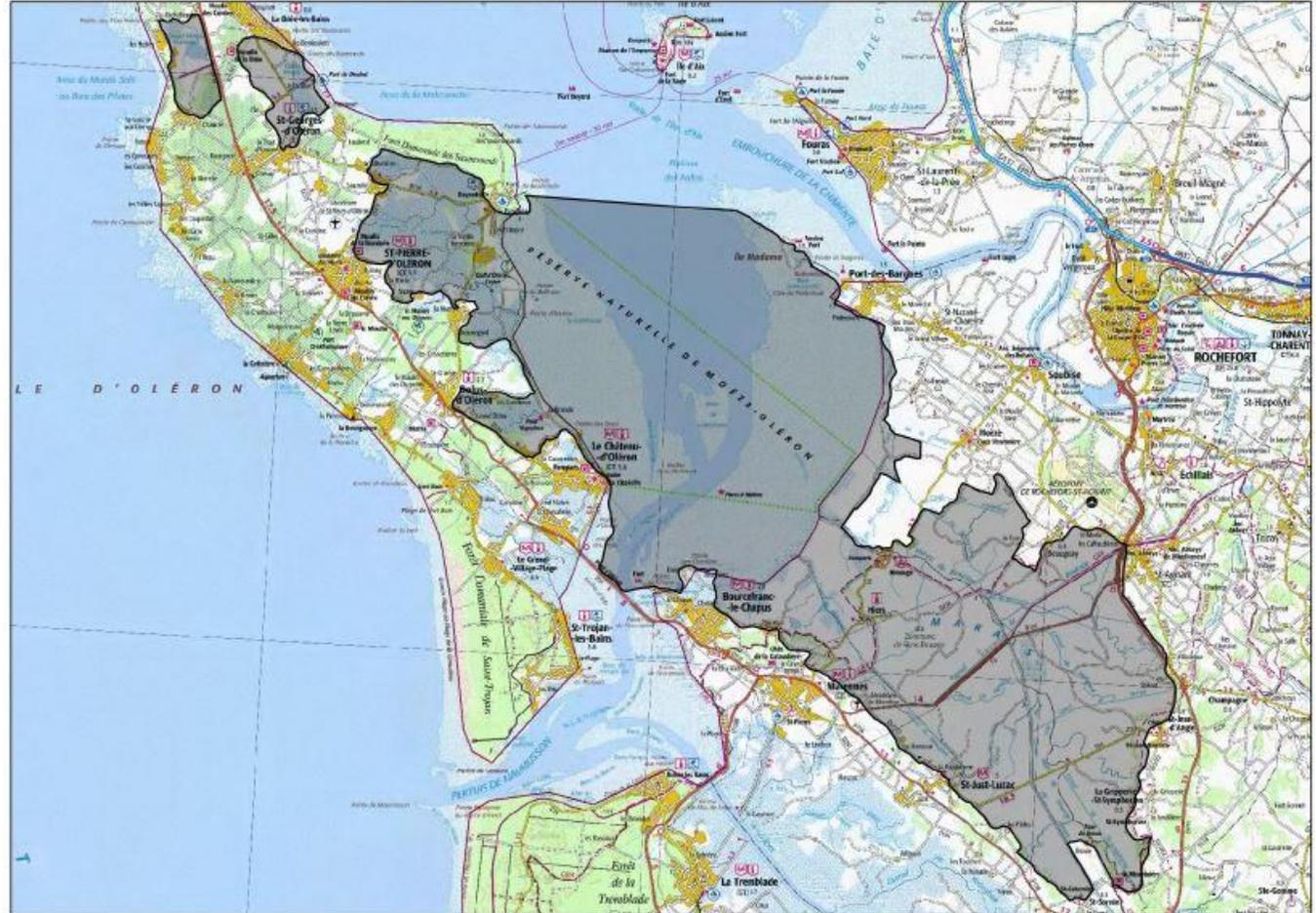
Les zones de landes et de prairies humides sont particulièrement favorables à l'entomofaune et au développement des odonates et des rhopalocères. Les boisements alluviaux possèdent un fort potentiel d'accueil vis-à-vis des mammifères, notamment pour les chauves-souris où 8 espèces sont potentiellement présentes.

2.4.2. La ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) « Ile d'Oléron, marais de Brouage-St-Agnant »

D'une superficie de 26 500 ha, la présence de la ZICO « Ile d'Oléron, marais de Brouage-St-Agnant » est à noter sur le secteur. Celle-ci a permis de délimiter la ZPS du Marais de Brouage, citée précédemment.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriés à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classés totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces dernières, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) constituent le réseau des sites Natura 2000 (cf. fiche sur les sites Natura 2000).



source : IGN Paris, Scam008, 2011 - DREAL Poitou-Charentes, 2011



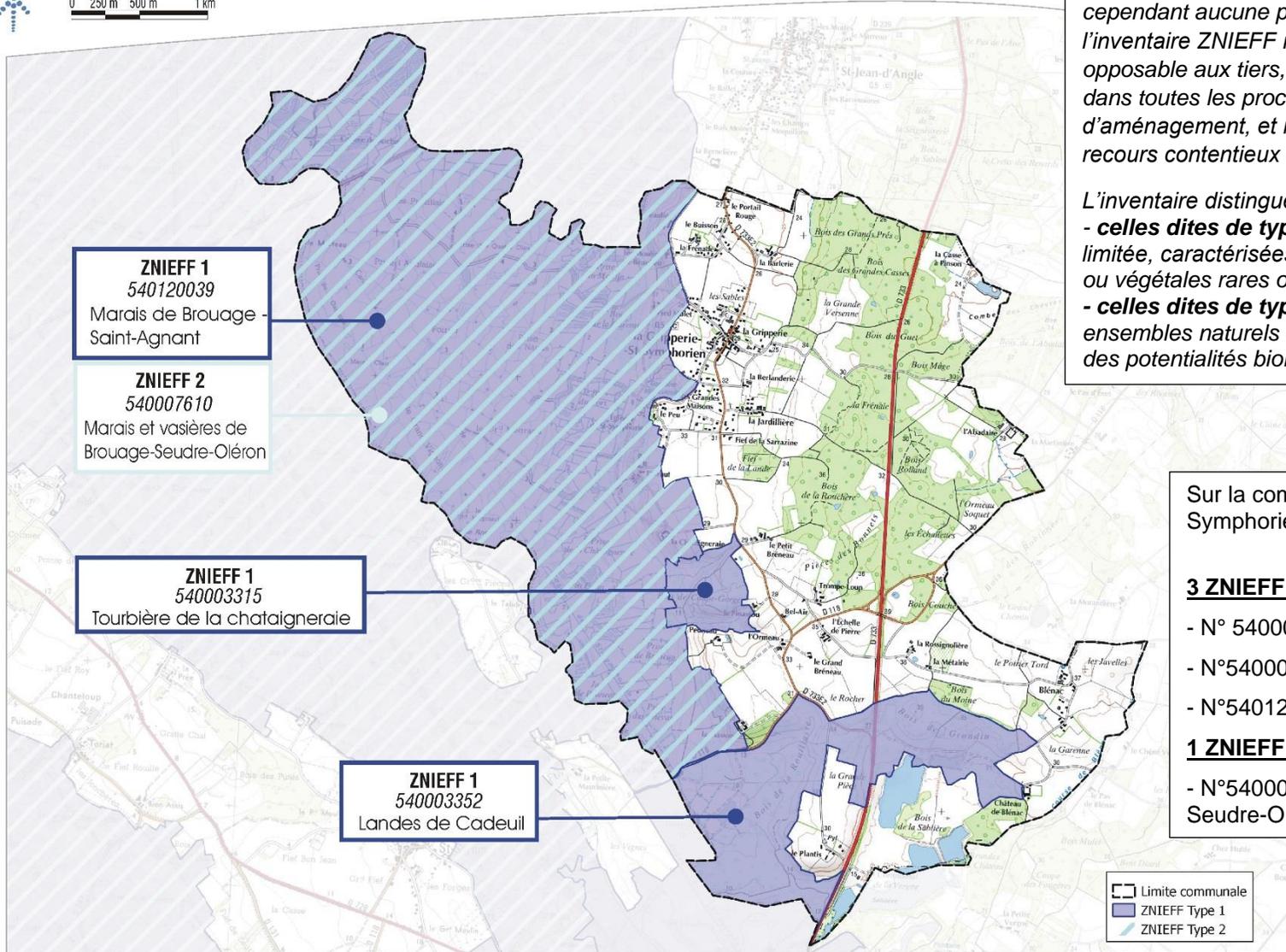
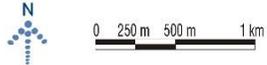
Légende
 Superficie indicative : 26 500 ha
 Limite départementale
 Octobre 2011



Nom du site :
ILE D'OLERON, MARAIS DE BROUAGE - SAINT-AGNAN
 (Site PC06)

2.4.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZNIEFF



Le programme ZNIEFF, initié par le Ministère de l'Environnement en 1982, a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère cependant aucune protection réglementaire. Bien que l'inventaire ZNIEFF ne constitue pas un document opposable aux tiers, sa prise en compte est une nécessité dans toutes les procédures préalables aux projets d'aménagement, et ne pas en tenir compte conduit à des recours contentieux qui font aujourd'hui jurisprudence.

L'inventaire distingue deux types de zones :

- **celles dites de type I**, d'une superficie généralement limitée, caractérisées par la présence d'espèces animales ou végétales rares ou caractéristiques,
- **celles dites de type II** qui définissent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur la commune de La Gripperie Saint Symphorien on recense :

3 ZNIEFF de type 1 :

- N° 540003315 : Tourbière de la Chataigneraie
- N°540003352 : Landes de Cadeuil
- N°540120039 : Marais de Brouage-St-Agnant

1 ZNIEFF de type 2 :

- N°540007610 : Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron

Description des ZNIEFF :

ZNIEFF de type 1 N° 540003315 : Tourbière de la Chataigneraie

Surface : 28,85 ha

Tourbière basicline de pente entourée de boisements variés : aulnaies méso-eutrophes, chênaie atlantique mixte à Jacinthe et Jonquille.

INTERET BOTANIQUE : **exceptionnel.**

Une des tourbières neutro-alcalines majeures de la région Poitou-Charentes.

Sur le plan floristique, très riche cortège d'espèces inféodées aux tourbières basiques dont les plus remarquables sont surtout le Liparis de Loesel (*Liparis loeseli*) et la Laïche de Maire (*Carex mairii*), connus tous les deux d'une seule autre station régionale. Présence également des rares *Carex umbrosa* dans l'aulnaie amont et *Carex depauperata* dans la chênaie périphérique.

Site en cours d'altération par dynamique naturelle : au sein de la tourbière, progression des touradons de Molinie, du Cladium et autres grandes espèces sociales au détriment de celles liées à des faciès pionniers ou juvéniles telles que le Liparis - en déclin constant et vu seulement avec 2 individus en 1997 - ou la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*).

ZNIEFF de type 1 N°540003352 : Landes de Cadeuil

Surface : 377,18 ha / Carte page suivante

INTERET ECOLOGIQUE : Un des deux grands systèmes calcifuges de la Charente-Maritime, département essentiellement calcaire.

INTERET BOTANIQUE : **exceptionnel**

Très riche cortège de plantes rares/menacées appartenant les unes à une flore plutôt "froide" - Lycopode des tourbières (*Lycopodiella inundata*), Iris de Sibérie (*Iris sibirica*) - les autres méridionales - Cytinet (*Cytinus hypocistis*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) etc.

Sur le plan phytosociologique, grande diversité de communautés végétales en relation notamment avec les gradients d'hydromorphie, de richesse ionique et de teneur en matière organique des sols.

DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



Située à une vingtaine de kilomètres au sud de Rochefort, la zone occupe un secteur des coteaux boisés qui constituent la bordure continentale du Marais de Brouage, un vaste complexe de prairies saumâtres arrière-littorales. A la faveur d'une topographie favorable - une cuvette creusée dans les couches imperméables du Cénomanien et alimentée dans sa partie aval par des suintements permanents - une tourbière alcaline a pu se former, la nature marécageuse du sol empêchant son boisement à partir des bois alentours. Cette tourbière - l'une des rares encore existant en Poitou-Charentes - abrite une flore d'une originalité exceptionnelle puisque parmi les 95 espèces de plantes recensées, pas moins de 19 sont rares/menacées à des titres divers. Les bois situés en périphérie immédiate de la tourbière - aulnaie, chênaie acidophile - présentent eux-mêmes une grande richesse puisqu'ils possèdent entre autre une importante population de Jonquille, espèce très locale au niveau régional.



Sur le plan de la flore, la tourbière se signale par tout un cortège de plantes adaptées à ces conditions de sol très contraignantes pour les végétaux ; on y rencontre des orchidées telles que le Liparis de Loesel , rare espèce du nord de la France, ici proche de sa limite de répartition méridionale, ou l'Epipactis des marais, espèce en forte régression, mais également des plantes carnivores comme la Grassette du Portugal et tout un cortège d'espèces aux floraisons plus discrètes mais tout aussi précieuses : Laïche de Maire, Scirpe penché...



La faune du site n'a fait à ce jour l'objet d'aucun inventaire mais comprend probablement des éléments intéressants.

INTERET MAMMALOGIQUE : Présence de la Loutre d'Europe, en provenance du Marais de Brouage voisin. Important territoire de chasse pour plusieurs espèces de chauves-souris dont plusieurs cavités de reproduction se trouvent à proximité de Cadeuil.

INTERET BATRACHOLOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE : Présence de la Cistude d'Europe, du Crapaud calamite et de la Rainette méridionale.

INTERET ENTOMOLOGIQUE : Site de reproduction pour 3 espèces d'odonates rares/menacés : l'Agrion de Mercure, l'Anax napolitain et le Caloptérix méditerranéen.

INTERET ORNITHOLOGIQUE : Nidification d'un important cortège d'espèces inféodées aux landes : Busards cendré et St martin, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou etc.

ZNIEFF de type 1 N°540120039 : Marais de Brouage-St-Agnant

Surface : 9 725,65 ha

INTERET ORNITHOLOGIQUE : majeur

Nidification de grands échassiers (cigognes, hérons) ; nidification et passage de nombreux limicoles, dont plusieurs espèces patrimoniales ; nidification d'importantes populations de fauvettes paludicoles.

INTERET MAMMALOGIQUE ET HERPETOLOGIQUE :

Abondante présence de la Loutre et de la Cistude d'Europe (plusieurs sites de ponte).

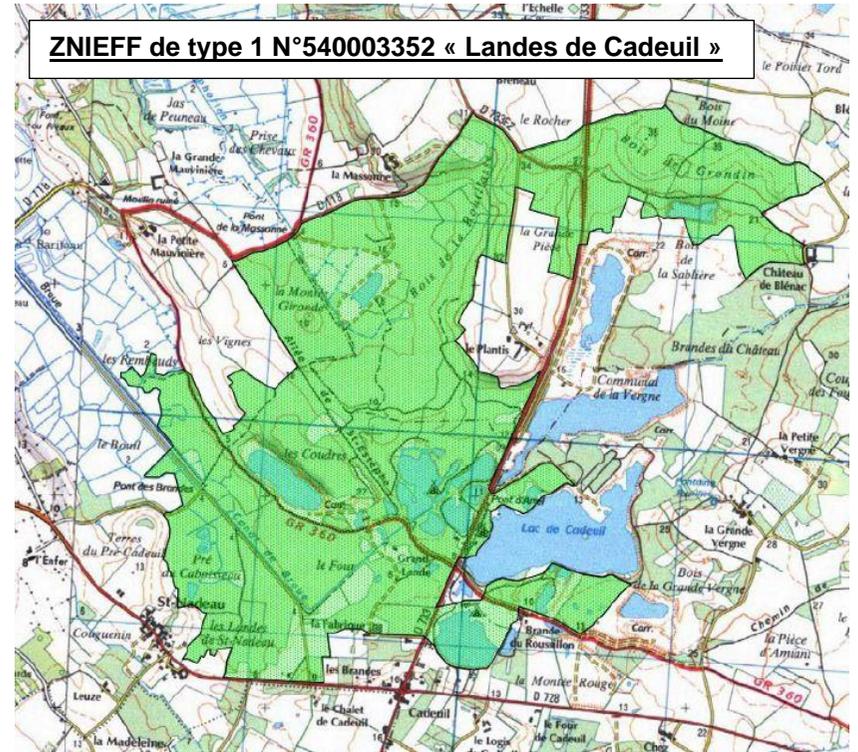
NB : les murailles de la forteresse de Brouage représentent un site exceptionnel pour les ophiidiens (plusieurs centaines d'individus en hivernage).

INTERET BOTANIQUE :

Très riche cortège d'espèces liées aux marais arrière-littoraux centre-atlantiques sur "bri" présentant des taux de salinité variable. Nombreuses espèces rares et/ou protégées : Iris maritime (*Iris spuria*), Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Oseille des marais (*Rumex palustris*) etc.

Grande originalité des communautés végétales avec plusieurs associations synendémiques, notamment dans la zone oligosaumâtre.

ZNIEFF de type 1 N°540003352 « Landes de Cadeuil »



ZNIEFF de type 2 N°540007610 : Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oleron

Surface : 42 229,72 ha

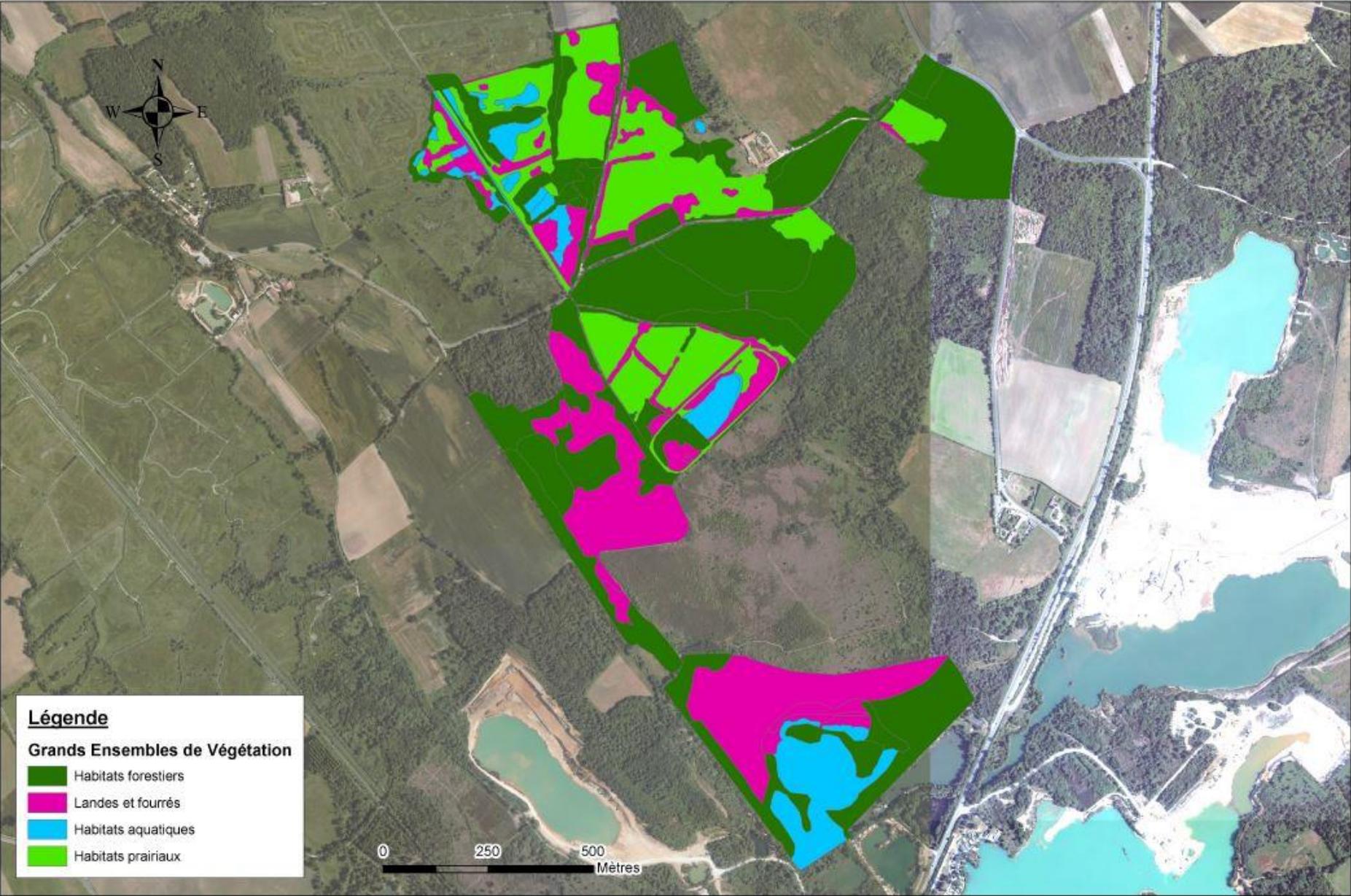
Vaste complexe de milieux estuariens et de marais arrière-littoraux centre-atlantiques associant des prairies semi-naturelles sur des sols plus ou moins hydromorphes et halomorphes, des prés salés, des vasières tidales, des marais salants abandonnés ou partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un fleuve soumis aux marées et un dense réseau de chenaux et d'étiers saumâtres. Sur l'île d'Oléron, l'exclave du Marais d'Avail possède des habitats légèrement différents : prairies hygrophiles planes, localement marécageuses à forte tendance dulcicole (nappe phréatique). Les contacts phytocénocotiques et écosystémiques sont très originaux, notamment avec les SIC FR5400433 (contact marais saumâtre/forêt dunaire sempervirente), FR5400465 (contact marais subhalophile/landes calcifuges), FR5400469 (contact vasières tidales/eaux estuariennes).

L'important réseau de fossés séparant les prairies du Marais de Brouage constitue un habitat essentiel pour deux espèces menacées en Europe : la Loutre et la Cistude.

La présence de nombreux bassins salicoles abandonnés depuis des périodes plus ou moins anciennes et diversement recolonisés par la végétation naturelle en fonction de l'hydromorphie constitue par ailleurs un facteur de diversité biologique et d'originalité paysagère essentiel.

Très grande importance pour l'avifaune aquatique et littorale (la ZNIEFF II recoupe 2 Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux).

GRANDS TYPES D'HABITAT



Source : J. TERRISSE - BD Ortho ; Réalisation : Nature Environnement 17

2.4.4. La Réserve Naturelle Régionale de « La Massonne »

Une réglementation pour protéger les milieux naturels, la faune et la flore

La Réserve Naturelle Régionale de La Massonne est en propriété exclusivement privée. Le site est ouvert au public uniquement dans le cadre de sorties et d'animations organisées et accompagnées par les cogestionnaires. Afin de préserver la quiétude des animaux et des milieux naturels sensibles, il est important de respecter la réglementation de ce site protégé, sous peine d'amende.



Accès et découverte de la réserve

La fréquentation du site est limitée en raison de la sensibilité de son patrimoine naturel. Afin de faire découvrir la réserve naturelle, les gestionnaires organisent des sorties grand-public, animées par un guide tout au long de l'année. Un weekend « portes ouvertes » a lieu tous les ans et permet un accès libre sur les sentiers balisés de La Massonne. Des animations scolaires sont proposées toute l'année. La réserve accueille également des formations pour les professionnels qui en font la demande.



Animation scolaire sur le site de La Massonne

Fiche d'identité

Département : Charente-Maritime (17)
Communes : La Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Sornin
Création : 13 février 2012
Superficie : 100 hectares, en propriété privée (3 familles propriétaires)
Gestionnaires : Nature Environnement 17, LPO

Plan de situation



Contact : Nature Environnement 17 - 2, avenue Saint-Pierre - 17 700 Surgères
Tél. : 05 46 41 39 04
www.nature-environnement17.org



Réserve Naturelle Régionale
LA MASSONNE



NATURE ENVIRONNEMENT 17

2, AVENUE SAINT-PIERRE
17700 SURGERES

Téléphone : 05 46 41 39 04

n.environnement17@wanadoo.fr
www.nature-environnement17.org



Ce projet est cofinancé par l'Etat, le département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Fonds européen de développement régional (FEDER).
Le logo de l'Union européenne constitue un signe distinctif et ne peut être utilisé sans l'autorisation écrite de la Commission européenne. Le logo de la Région Nouvelle-Aquitaine constitue un signe distinctif et ne peut être utilisé sans l'autorisation écrite de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La réserve naturelle volontaire de « La Massonne » a été créée Arrêté Préfectoral du 19.08.1997. Elle a ensuite été classée en Réserve Naturelle Régionale le 13 février 2012 par le Conseil Régional Poitou-Charentes.

L'association Nature Environnement 17 et la LPO ont été désignés en qualité de cogestionnaires de la Réserve.

Surface : 99,39 ha

Voir plan des Servitudes d'Utilité Public (service AC3 / gestionnaire : Région Nouvelle Aquitaine).

Description :

Au plus profond du marais de Brouage, à la limite ouest des terres plus hautes de la région Saintongeaise, la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne est située sur les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien et de Saint-Sornin.

Le site est situé sur un ancien golfe maritime façonné par l'homme depuis l'antiquité pour l'exploitation des marais salants. Les marais ont été drainés d'un dense réseau de canaux et fossés au 17ème et 18ème siècle pour laisser place à un entretien des prairies humides par pâturage bovin. Ils accueillent aujourd'hui une grande diversité de plantes des zones humides aujourd'hui devenues rares. Les sols plus pauvres de la partie sud de la réserve sont occupés par des landes. Ces milieux exceptionnels sont des refuges pour de nombreuses espèces patrimoniales comme la fauvette pitchou, la gentiane pneumonanthe. On trouve aussi des boisements très diversifiés, en fonction de la nature du sol et de l'hydrométrie au sein de la réserve. Ils se composent d'aulnes et de frênes en milieux humides et évoluent jusqu'à la chênaie sur les sols plus secs. Sur les prairies situées sur les coteaux secs sablonneux de la réserve se développe une flore de type mésophile qui sont des lieux privilégiés pour les pontes de la cistude d'Europe. La flore compte 600 espèces de plantes recensées, dont 28 espèces patrimoniales.

Il accueille de nombreuses espèces rares en Poitou-Charentes comme l'iris de sibérie.

La faune est également remarquable. On compte par exemple 27 espèces de libellules, 32 espèces de papillons et 12 espèces d'insectes d'intérêt patrimonial comme le damier de la succise et la rosalie des alpes.

La loutre d'Europe est présente sur le site de même que 81 % des espèces de chiroptères recensées en Charente-Maritime, ce qui en fait un site exceptionnel.

D'une superficie de plus de 100 hectares, la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne abrite une grande diversité biologique.

Située au confins des Landes de Gascogne, du vaste Marais de Brouage et des coteaux boisés de Saintonge occidentale, la réserve de La Massonne est localisée à l'interface entre deux écosystèmes très contrastés : les prairies humides subhalophiles du marais et des boisements et les landes calciques au sud et à l'est.

Historique

Entièrement en propriété privée, le site est protégé depuis 1997 : année du classement en réserve naturelle volontaire, à l'initiative des propriétaires. Depuis 2012, le site naturel de La Massonne est protégé par un classement en réserve naturelle régionale et rassemble de nouveaux propriétaires.

Au fil de l'eau... Une remarquable mosaïque d'habitats

Avec une superficie modeste, la diversité biologique sur la Réserve Naturelle de La Massonne est associée à des milieux aussi variés que du marais sur alluvions fluvio-marines, divers types de boisements, des landes sèches et humides, des prairies humides à mésophiles et plusieurs habitats d'origine anthropique (ancienne sablière reconverte en étang, anciens marais salants...). Plus de 51% des habitats de ce site sont d'intérêt européen.



Iris de Sibérie



Libellule nombril



Loutre des marais

Au fil de l'eau... Une remarquable mosaïque d'habitats

Un patrimoine naturel d'une grande exception

La flore

On dénombre à ce jour, sur la réserve, plus de 600 espèces végétales. Ce qui en fait l'une des plus riches de l'ouest de la France dans sa catégorie de taille, et une des plus diversifiées de la région Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces nombreuses espèces, 28 sont très rares et protégées, à l'exemple du magnifique Iris de Sibérie et de la discrète Spiranthe d'été.

La faune

La réserve naturelle abrite une faune très remarquable et parmi elle, de nombreuses espèces rares et menacées sont protégées au niveau régional, national et européen. Depuis de nombreuses années, les inventaires biologiques ont permis d'identifier une grande diversité d'espèces :

- 43 espèces de libellules, soit 70% des espèces de Charente-Maritime.
- 52 espèces de papillons de jour, soit 42% des taxons du Poitou-Charentes
- 45 espèces de grillons, criquets et sauterelles, dont 10 ont un grand intérêt patrimonial régional.
- 7 espèces d'amphibiens et 7 de reptiles dont l'emblématique Cistude d'Europe, tortue d'eau douce protégée dans toute l'Europe
- 116 espèces d'oiseaux recensées, avec le Cisticou Jean-Leblanc, le Guerpier d'Europe et l'Engoulevent d'Europe observés chaque année
- 42 espèces de mammifères dont 17 chauves-souris qui représentent 80% des espèces connues en Poitou-Charentes.



Iris de Sibérie



Chaparrin d'Europe



Libellule nombril



Libellule nombril

Gérer et préserver...

La réserve abrite une grande diversité de milieux. Autant de milieux ouverts qui ont une importante dynamique de végétation et nécessitent un entretien régulier et spécifique, en fonction des habitats naturels et des espèces à préserver. Sur le site, les techniques de gestion sont multiples avec des pâturages équin et bovin, de la fauche manuelle, du broyage...

Des actions contrôlées de limitation des espèces exotiques envahissantes (renouilles, jusqui...) sont mises en oeuvre, en faveur des espèces patrimoniales.

Divers suivis et inventaires biologiques sont programmés chaque année afin d'améliorer les connaissances, d'évaluer et d'ajuster les modalités de gestion sur le site naturel.

Enjeux majeurs sur la réserve, la qualité et la quantité de l'eau font l'objet de toutes les préoccupations des cogestionnaires.

De nombreux suivis et études sont menés en collaboration avec plusieurs partenaires, afin de conserver les richesses écologiques et biologiques.

Depuis 2009, et après plusieurs années de restauration des milieux ouverts humides, il a été décidé d'entretenir et conserver ces habitats patrimoniaux par un pâturage bovin extensif. Les gestionnaires ont choisi une race rustique, traditionnelle sur les marais littoraux et le Marais de Brouage : la Marâtichine.

Chaque année, comme un lien avec le passé, le troupeau de vaches marâtichines est conduit à pied jusqu'aux prairies, avec la précieuse aide de nombreux éco-volontaires.



2.4.5. Les objectifs de gestion du SDAGE Adour Garonne et du SAGE de la Charente

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne

Le territoire de la commune de La Gripperie - Saint Symphorien est concerné par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021** élaboré par le comité de bassin et approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin du 1er décembre 2015. Ce document définit **les grandes orientations de la gestion équilibrée de l'eau sur le bassin Adour-Garonne**. Il comprend également un programme de mesures pluriannuel (PDM). Le registre des zones protégées est intégré aux documents d'accompagnement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne. Ce registre est disponible sur le site Internet [http://adour-garonne.eaufrance.fr /](http://adour-garonne.eaufrance.fr/).

Les 4 grandes orientations du SDAGE :

Orientation A : Créer les conditions de gouvernances favorables

Orientation B : réduire les pollutions

Orientation C : améliorer la gestion quantitative

Orientation D : préserver et restaurer les milieux aquatiques

Des dispositions précisent les priorités d'action pour atteindre les objectifs fixes :

- garantir la non détérioration de l'état des eaux
- réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements par leur conception
- créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- développer l'analyse économique dans le SDAGE.
- concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire, notamment partager la connaissance des enjeux environnementaux avec les acteurs de l'urbanisme, intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans une perspective de changements globaux.

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques de haute valeur écologique qui contribuent naturellement à la régulation qualitative et quantitative des eaux superficielles et souterraines.

Les actions proposées par le SDAGE doivent permettre de rétablir la « continuité écologique » pour la faune aquatique, mais aussi pour l'équilibre dynamique des rivières (berges, lit, sédiments) et entre le littoral et la montagne. L'accent est mis en priorité sur les zones humides, les cours d'eau à forts enjeux environnementaux, les zones à caractère montagneux et les cours d'eau à migrateurs : esturgeon, saumon, anguille, lamproie, alose... Pour atteindre ses objectifs, le SDAGE prévoit désormais de mieux connaître les pratiques, de sensibiliser afin de modifier les comportements de tous et d'agir sur les secteurs prioritaires (zones de vigilance du SDAGE) en combinant l'ensemble des moyens. Il précise que les actions de prévention prendront tout leur sens, notamment par la promotion d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, en particulier dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. En outre, le bassin Adour-Garonne connaît des déficits en eau en été et en automne, aggravés notamment par les besoins de l'irrigation.

Pour atteindre le bon état des eaux en prenant en compte les besoins de la faune et de la flore aquatique et pour satisfaire les besoins de tous les usagers et des milieux situés en aval (estuaires), le SDAGE fixe, aux points clefs du bassin, des débits objectifs d'étiage (DOE) et des débits de crise (DCR).

Le SDAGE Adour-Garonne comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire.

Pour une culture commune entre les rédacteurs des documents d'urbanisme et les acteurs de l'eau, la rédaction d'un document d'accompagnement visant une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme (document d'accompagnement consultable sur le site : <http://www.eau-adourgaronne.fr/>).

Compte tenu de ce nouveau contexte réglementaire et pour répondre à cette proposition du SDAGE, ce guide a été élaboré et vise, pour l'essentiel, à :

- présenter des pistes pour assurer une meilleure synergie entre les acteurs œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et ceux évoluant dans le monde de l'eau ;

- apporter quelques clés, notions techniques et réglementaires sur l'eau aux acteurs de l'urbanisme pour concilier les démarches d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) avec les questions liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

COURS D'EAU :

Le classement des cours d'eau du bassin Adour-Garonne au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement a été arrêté par le préfet de la région Midi-Pyrénées le 7 octobre 2013.

Le classement est disponible sur le site internet Legifrance à l'adresse suivante : <http://www.midi-pyrenees.developpementdurable.gouv.fr /le-classement-des-cours-d-eau-r3511.htm>

Les cours d'eau (hors bras) sur le territoire de la commune sont les suivants :

- Canal De Saint-Symphorien sur une longueur de 4,9 km
- Ancien Havre De Brouage sur une longueur de 3,9 km
- Chenal Des étourneaux sur une longueur de 2,4 km
- Course De Blénac sur une longueur de 1,2 km
- L'Arnaise sur une longueur de 0,5 km
- Chenal De Germoine sur une longueur de 0,4 km

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE de la Charente

Le territoire de la commune de La Gripperie - Saint Symphorien est concerné par le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE de la Charente**.

Le SAGE Charente est porté par L'EPTB Charente qui joue le rôle d'animateur (Etablissement Public Territorial de bassin Charente). L'arrêté de délimitation a été pris le 18 avril 2011 et l'arrêté de constitution de la CLE le 7 juin 2011. La phase état des lieux a été validée en février 2012, celle du diagnostic en mars 2013. La validation des tendances et des scénarios a eu lieu le 5 décembre 2015.

L'élaboration du SAGE permettra de définir des stratégies d'actions.

Puis, suivra une phase de mise en œuvre et de suivi. Un rapprochement auprès de l'EPTB permettrait de récupérer des éléments utiles à l'élaboration du PLU.

Le SAGE Charente a été approuvé le 19/11/2019.



2.4.6. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et la trame verte et bleue à l'échelle de la CARO

La trame verte et bleue est constituée d'un ensemble de continuités écologiques à maintenir ou à restaurer, composé de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux, ceux-ci pouvant jouer le rôle de réservoirs de biodiversité et/ou de corridors. La Trame verte et bleue est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres. Ce réseau écologique comprend plusieurs échelles emboîtées : paneuropéenne, nationale, régionale, inter-communale et communale.

Définitions :

- **Les réservoirs de biodiversité**

Un réservoir est un espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Un réservoir abrite des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou est susceptible de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- **Les corridors**

Les corridors écologiques désignent les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils permettent aux espèces d'assurer leur besoin de circulation et de dispersion (recherche de nouveaux territoires, de partenaires, etc.) et favorisent la connectivité du paysage.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Poitou-Charentes a été adopté par arrêté du préfet de région le 3 novembre 2015, après son approbation par le Conseil régional.

Le SRCE est le volet régional de la Trame verte et bleue. A ce titre, il doit :

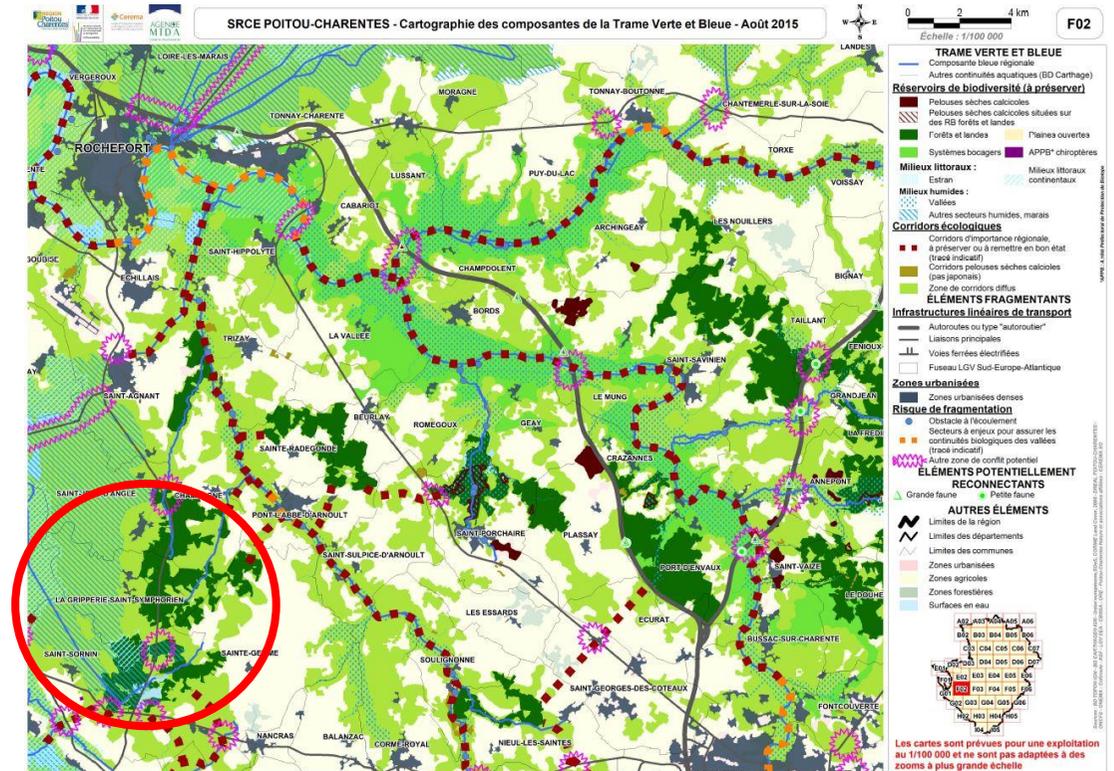
- Identifier les composantes de la Trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur fonctionnalité. La remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité.

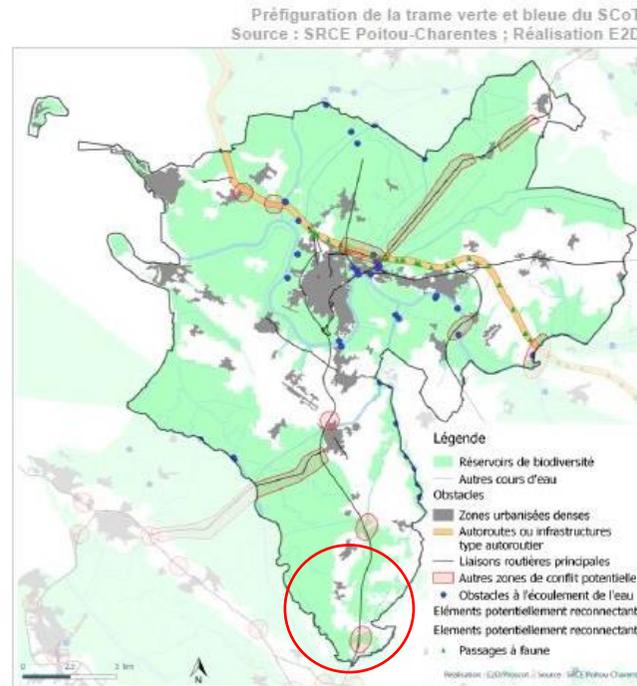
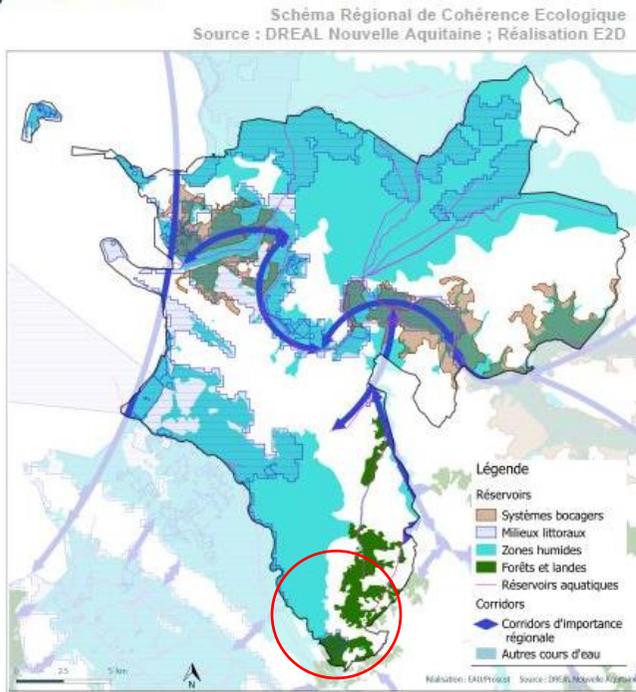
La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ;
- les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ;
- une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné.

Les données composant l'atlas cartographique du SRCE correspondent à l'état des connaissances au moment de sa rédaction (2012-2015) et aux données sources ayant servi la construction de la TVB, impliquant des différences possibles entre les informations affichées dans la cartographie en ligne et la réalité « sur le terrain ». Les données composant l'atlas cartographique du SRCE sont présentées à l'échelle 1/100 000ème et visent à orienter les travaux d'identification des continuités écologiques des collectivités territoriales engagées dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme ou les gestionnaires réalisant des travaux d'aménagements sur des infrastructures.



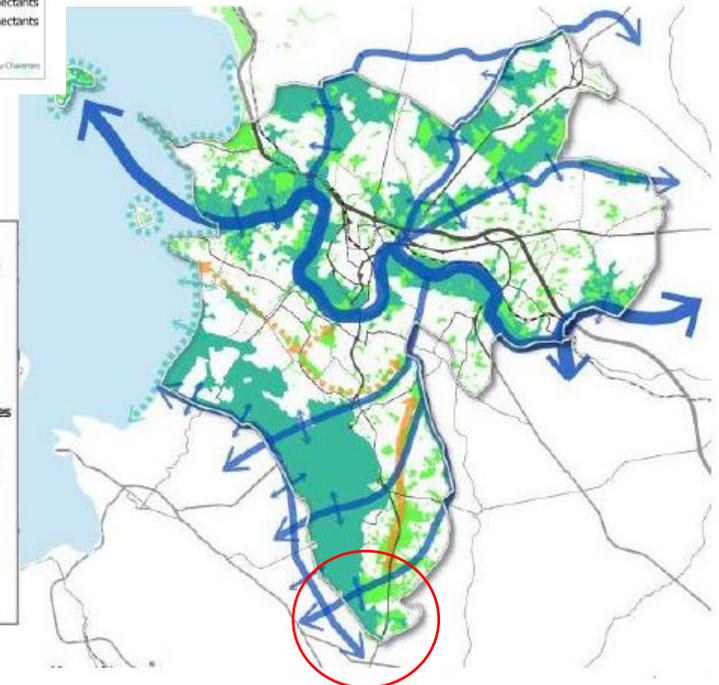
La trame verte et bleue à l'échelle de la CARO



PADD DU SCOT ROCHEFORT OCEAN

JUIN 2019

Valoriser les ressources naturelles du territoire



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ROCHEFORT OCEAN

Diagnostic transversal - 2018

La trame verte et bleue issue de l'écologie du paysage

Les marais de Brouage et la trame boisée de la commune (landes, ceinture boisée) constituent des réservoirs de biodiversité à protéger au sein de la trame verte et bleue identifiés à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de la révision du SCOT.

Les carrières sont identifiées comme « zone de conflit potentielle ».

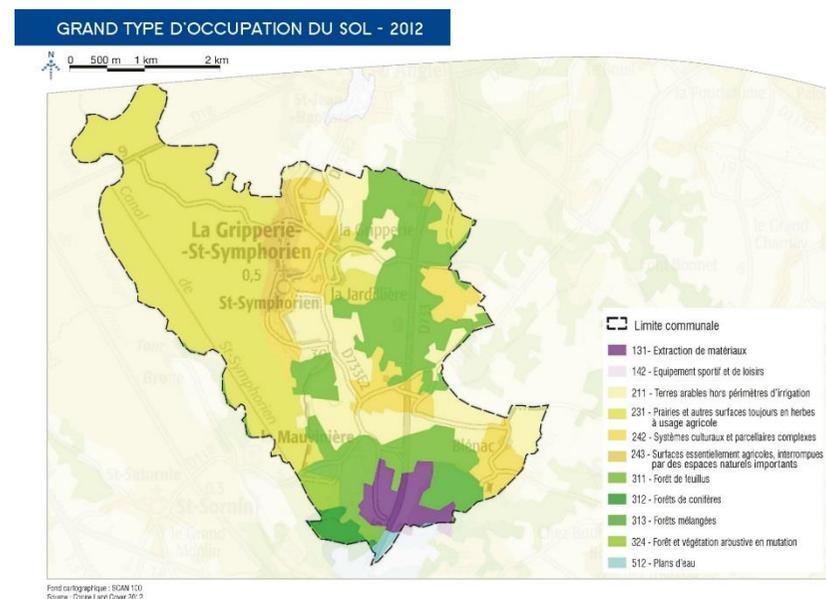
Le PADD du SCOT identifie la ceinture boisée située à l'Est de la commune comme appartenant à un vaste corridor boisé qu'il s'agit de conforter « continuités boisées à conforter ».

Les marais et les réseaux hydrographiques des différents bassins versants de la commune sont identifiés comme des continuités hydrauliques de la trame bleue.

2.4.7. La diversité des milieux selon la typologie CORINE Land Cover

La diversité des milieux présents sur la commune de la Gripperie-St-Symphorien est représentée selon la typologie CORINE Land Cover sur la figure ci-contre. Cette cartographie, établie à l'échelle nationale (1/100 000^{ème}), définit de grands ensembles de végétation. La méthodologie employée pour réaliser cette cartographie implique que la surface de la plus petite unité cartographiée (seuil de description) soit de 25 hectares. L'information fournie par cette base de données est donc à prendre au sens large considérant le degré de précision qui en découle à l'échelle du territoire concerné.

Le paysage local présente une prédominance des **espaces agricole avec 69,5% du territoire**, couvert en majeure partie par les espaces prairiaux et autres surfaces en herbe avec 37,8 %. Le domaine agricole est principalement localisé sur le centre et l'ouest de la commune. Le milieu forestier occupe quant à lui 26% de la surface communale et est situé sur la partie Est de la Gripperie. Enfin, une petite partie est occupée par un site d'extraction de matériaux à la pointe sud du secteur et ne représente que 3% du recouvrement.



Milieu	Code CORINE Land Cover	Intitulé de l'habitat	Description de l'habitat	Surface de l'habitat sur le territoire d'étude	Localisation de l'habitat au niveau du territoire d'étude
Territoires artificialisés	1.3.1.	Extraction de matériaux	Extraction à ciel ouvert de matériaux de construction (sablères, carrières) ou d'autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières	69,6 ha	Au sud du site d'étude, au niveau du Bois de la Sablière.
	1.4.2.	Equipements sportifs et de loisirs	Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes, etc., y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.	1 ha	Localisé en limite de répartition communale à l'extrême sud, au bord du lac de Cadeuil.
Territoires agricoles	2.1.1.	Terres arables hors périmètres d'irrigation	Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.	315,4 ha	Localisé de manière éparse au centre du territoire communal.

PLU de LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN – RAPPORT DE PRESENTATION

Milieu	Code CORINE Land Cover	Intitulé de l'habitat	Description de l'habitat	Surface de l'habitat sur le territoire d'étude	Localisation de l'habitat au niveau du territoire d'étude
	2.3.1	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	Surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).	707,3 ha	Ces prairies sont localisées au niveau du marais de Brouage sur la moitié ouest, ainsi que sur la pointe au nord-est et au cœur de la commune au niveau de la Jardillère
	2.4.2.	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.	218,9 ha	Localisé de manière éparse au centre du territoire communal, sur les coteaux.
	2.4.3	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des zones naturelles ou semi-naturelles (y compris des zones humides, des plans d'eau ou des affleurements rocheux).	58,4 ha	Ces zones sont localisées au cœur du territoire, en formant une bande enveloppant le bois de Garenne au pied du coteau.
Forêts et milieux semi-naturels	3.1.1	Forêts de feuillus	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes en sous-étage, où dominent les espèces forestières feuillues.	412,6 ha	Localisé sur la moitié Est du territoire, au nord au Bois du Guet, au centre au Bois Coupe-Gorge, au sud au Bois de Grondin.
	3.1.2	Forêts de conifères	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes en sous-étage, où dominent les espèces forestières de conifères.	22,5 ha	Localisé sur au sud de la commune, sous le Bois de la Rouillasse.
	3.1.3	Forêts mélangées	Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes en sous-étage, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.	36,6 ha	Ce type de formation est situé à l'est de la carrière, au niveau du château de Blénac.
	3.2.4	Forêt et végétation arbustive en mutation	Végétation arbustive et herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une recolonisation/régénération de la forêt.	19,3 ha	Situé au sud-ouest de la commune, au niveau de la Montée Gironde.
Surfaces en eau	5.1.2.	Plans d'eau	Etendues d'eau, naturelles ou artificielles.	7,3 ha	Il s'agit de l'étang Communal de la Vergne, à l'extrême sud de la commune.

2.4.8. Les Espaces Naturels Sensibles

Le territoire de la commune est concerné par des espaces naturels protégés par le Conservatoire d'espaces naturels, il s'agit du marais de Broue et des Landes de Cadeuil.

2.4.9. Les zones humides au sens de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le SDAGE du bassin Adour-Garonne prévoit dans son orientation A d'intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans une perspective de changements globaux notamment en préservant les milieux humides aquatiques et les zones humides.

L'inventaire spécifique local des zones humides de la commune a été réalisé en octobre 2018 par le bureau d'études NCA Environnement.

Extraits du rapport :

Sur la commune, la surface de zones humides inventoriées représente **366,1 ha**, soit **30 %** de la superficie communale hors périmètre de l'Association Syndicale Autorisée des marais. Cependant, il faut préciser qu'environ 623,23 ha du territoire communal fait partie de l'AS des marais de Saint Jean d'Angle (en vert) et par conséquent, est déjà considéré en zone humide. **Finalement, 53 % de la surface communale de La Gripperie-Saint-Symphorien est considérée en zone humide.**

Les zones humides sont reportées sur les documents graphiques du Règlement.



17184 - LA GRIPPERIE-SAINTE-SYMPHORIEN

Zones humides, réseau hydrographique, zones non humides et pièces d'eau

RESTITUTION FINALE

366,1 ha de zones humides soit 30 % de la superficie communale hors marais

Légende

Zonages

- Zones humides
- Pièces d'eau (Plans d'eau et mares)**
- Mares
- Plans d'eau
- Autres

Zones non humides

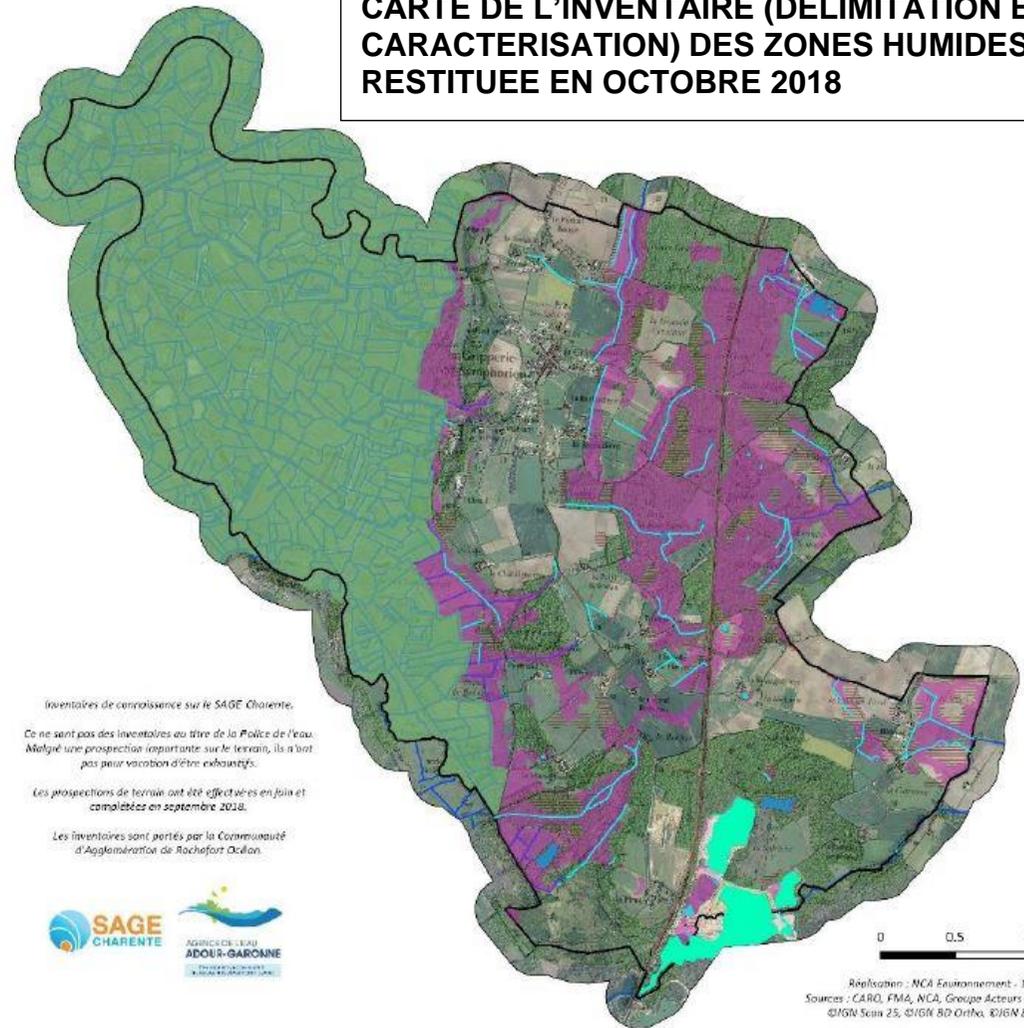
- Zones non humides à sol hydromorphe

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique principal (BD TOPO modifiée par NCA)
- Réseau hydrographique complémentaire (issus des observations de terrain : tout écoulement confondus)

Repères

- Marais
- Limite communale



CARTE DE L'INVENTAIRE (DELIMITATION ET CARACTERISATION) DES ZONES HUMIDES, RESTITUEE EN OCTOBRE 2018

Inventaires de connaissance sur le SAGE Charente.
Ce ne sont pas des inventaires au titre de la Police de l'eau. Malgré une prospection importante sur le terrain, ils n'ont pas pour vocation d'être exhaustifs.
Les prospections de terrain ont été effectuées en juin et complétées en septembre 2018.
Les inventaires sont portés par la Communauté d'Agglomération de Rocheport Ocean.



Révisé par : NCA Environnement - 10/2018
Sources : CARO, FMA, NCA, Groupe Acteurs Locaux, S1GM Scm 25, S1GM BD Ortho, S1GM BD Topo

Figure 9 : Carte des zones humides, pièces d'eau et réseau hydrographique
(Source : NCA Environnement)

3. ANALYSE DES ESPACES BATIS ET NATURELS

Approche écologique, urbaine, patrimoniale et paysagère

3.1. Les entités paysagères, naturelles et bâties

La commune est composée de deux grandes entités paysagères et naturelles que sont **les marais de Brouage à l'Ouest**, entité paysagère, écologique et historique emblématique du Pays Rochefortais, et **la plaine agricole et boisée à l'Est**.

Entre ces deux entités, **un coteau calcaire**, plus ou moins abrupt et entaillé de combes, surplombe les marais. Principalement boisé, il forme **un écrin vert aux marais** très ouvert et offre **des vues remarquables** en partie haute. C'est au cœur de cet écrin que le **hameau de Saint Symphorien** et son **église aujourd'hui classée** se sont implantés.

Marais et coteau font l'objet de **nombreuses protections environnementales et mesures de gestion** (site classé, zone Natura 2000, réserve naturelle...).

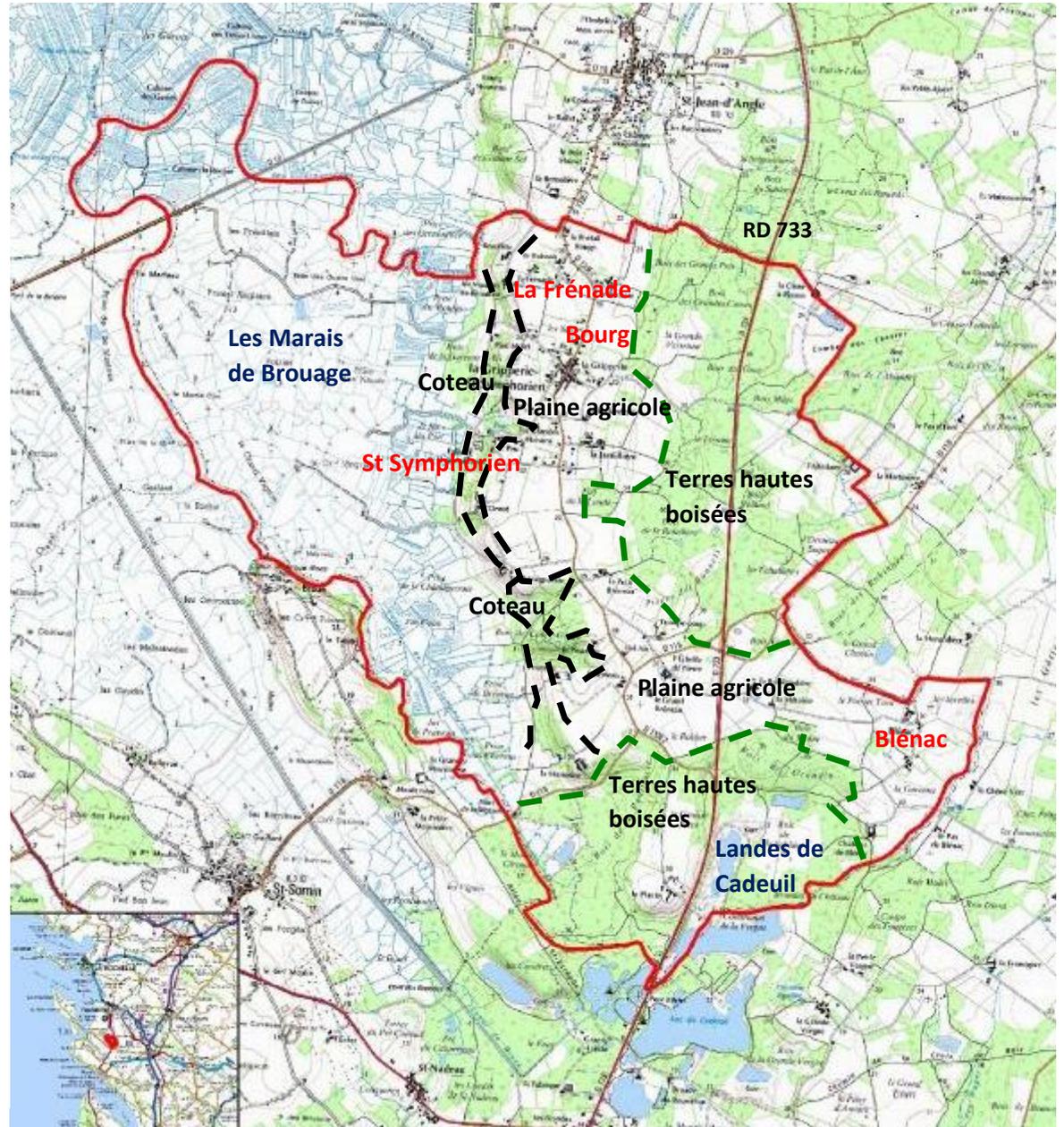
Le coteau, par sa situation entre plaine et marais et de par les vues exceptionnelles qu'il offre, est bordé **d'ancienne riches fermes et hameaux remarquables** à l'architecture raffinée (**La Massonne**).

En partie Est, **une frange agricole au paysage ouvert** borde le marais et abrite les principaux espaces bâtis de la commune ;

- **Le bourg de la Gripperie** est situé en partie centrale et non loin du marais. De forme groupée, le bourg historique s'est étoffé par des **espaces résidentiels « récents »** très étendus notamment vers le **sud**, rejoignant les proches hameaux.
- Un ensemble de petits hameaux ou fermes isolés parsème la plaine agricole, de forme plus ou moins groupés. Parmi les plus gros hameaux on dénombre ceux **La Frénade au Nord** et **Blénac au sud**.

Les franges Est et Sud de la commune sont composées de massifs boisés qui forment une **ceinture boisée assez dense et de fort intérêt écologique**, traversée par la RD 733.

La partie Sud correspond aux « **Landes de Cadeuil** » dont le sol abrite une **riche ressource en sables exploitables**. Lacs et étangs occupent les anciennes carrières. **Seul le secteur du Plantis est toujours en cours d'activité**.



3.2. Les entités paysagères et naturelles

3.2.1. Les marais de Brouage



Vue sur l'immensité plane du marais de Brouage depuis la Tour de Broue



Vue depuis la Tour de Broue sur le coteau boisé de La Gripperie d'où émerge le clocher de l'église de St Symphorien

Les marais de Brouage forment une entité absolument remarquable d'un point de vu **paysager, écologique et historique** (présence ancienne de la mer, exploitation du sel) aujourd'hui protégée à plusieurs titres ; **Site classé en 2011** «Ancien golfe de Saintonge – Marais de Brouage », **Zones Natura 2000** et ZNIEFF, réserve naturelle...

Cet espace atypique est perçu de loin comme une immensité monotone qui permet **des visions très lointaines sur les presqu'îles environnantes**. De près, les marais sont des **espaces toujours en mouvement** où le fil des saisons offre des perceptions toujours changeantes (voir description de l'Atlas des Paysages ci-dessous). Sur la commune, l'intérêt du site est accru par la présence **du talus boisé qui forme un cadre à ce tableau et permet d'en donner une échelle tant le marais paraît immense**.

Les marais sont particulièrement bien conservés sur la commune avec une typologie caractéristique **de marais salants à jâts et à bosses ainsi qu'un réseau dense de petits canaux**. Le marais est drainé sur la commune par le Canal de St Symphorien, ouvrage rectiligne qui traverse toute la partie Ouest de la commune.

Les marais de la commune ont été préservés en l'état de **prairies humides pâturées** (bovins) ce qui leur confère un **grand intérêt écologique et paysager** ; ces milieux sont favorables pour la flore, où un cortège végétal diversifié peut s'y développer, et permettent l'accueil de nombreuses espèces animales qui trouvent des conditions favorables à leur cycle biologique (reproduction, alimentation).

Le PLU entend préserver ces milieux exceptionnels. Aucun projet d'urbanisme n'est susceptible d'affecter ces espaces. Les marais sont également classés en zones à risque de submersion marine en aléas faible et modéré.



Végétation amphibie dans les marais



Prairies humides pâturées



Canaux

Extrait de l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes
Des paysages très changeants selon les caprices de l'eau, des climats, des saisons
 Abordé pour lui-même, le paysage du marais de Brouage, quant à lui, déroute. Lieu à la fois chargé d'histoire et hors du temps. Pour peu qu'on découvre le marais aux heures les plus chaudes de l'été, le soleil y assèche les canaux, fendille l'argile et fait jaunir les prairies. On y cherche alors ce qui fait sa qualité de marais : la présence de l'eau. Elle se fait plus forte au cœur de l'hiver, inondant le creux des jas dont elle redessine la géométrie. Des lignes dorées de roseaux se détachent sur le vert brillant des prairies et y révèlent son parcours labyrinthique.

3.2.2. Les boisements au pied du coteau

Boisements humides de marais au pied du coteau :

Description et enjeux :

- ➔ Les boisements humides au pied du coteau sont des boisements d'intérêt communautaire et constituent des réservoirs de biodiversité.
- ➔ La tourbière de la Chataigneraie constitue un territoire d'un intérêt écologique exceptionnel. Elle est composée de milieux naturels à évolution lente.
- ➔ Plusieurs secteurs de **landes d'intérêt** ont été repérés sur le territoire communal notamment sur le territoire de la **réserve de Massonne**. Ces landes représentent des milieux originaux à l'échelle du département, elles abritent des espèces peu communes inféodées à ce type de milieu. Toutefois, sur le territoire communal, les landes sont des milieux de transition issus de l'abandon de certaines pratiques agricoles. En l'absence d'un rajeunissement régulier, ces dernières risquent d'évoluer en boisements neutro-acidiphiles, ce qui implique la disparition des habitats d'espèces patrimoniales rares. Des actions de rajeunissement permettent de maintenir ces territoires. Sur le secteur de la réserve de la Massonne, un programme de restauration des landes est en cours.

Prise en compte par le PLU :

- Classement des petits massifs boisés en EBC.
- Protection des linéaires de haies en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.
- Protection de la tourbière de la Chataigneraie en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.
- Déclassement de zones de landes en raison des travaux de restauration à réaliser (risque de conflit avec les objectifs EBC).



Au pied du coteau à l'interface du marais, des boisements humides sont présents sous forme de petits massifs ou de haies bordant les chenaux (boisements alluviaux de types aulnaies). Ces boisements ont un intérêt paysager majeur et sont d'intérêt écologique communautaire (réservoirs de biodiversité).



Boisement de recolonisation à St Symphorien



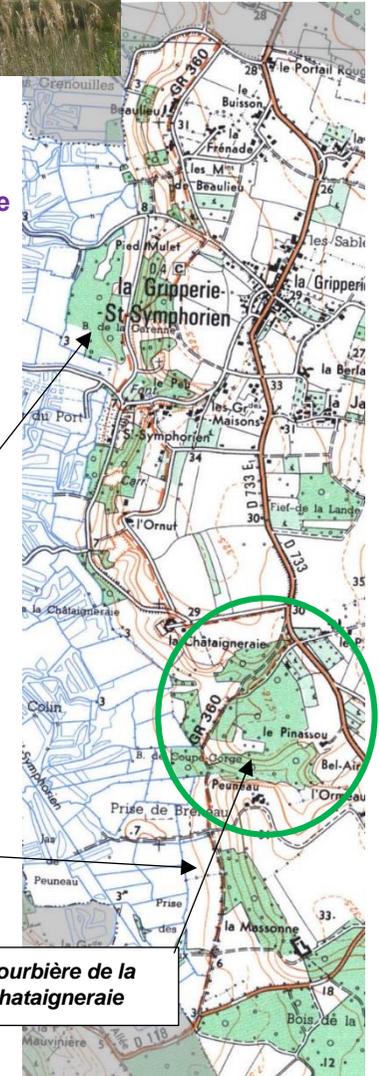
Aulnaie en pied de coteau (Bois de La Garenne)



Alignement de Chênes âgés / Réserve de la Massonne



Beau chêne / Réserve de la Massonne



Tourbière de la Chataigneraie

3.2.3. Le coteau entre terres hautes et marais



Vue remarquable sur le marais depuis Beaulieu au Nord de la commune (GR 360)



La route qui suit le bas du coteau marque la transition avec le marais



Chênaie mésophile sur le coteau, secteur Beaulieu

Les boisements du coteau :

Description et enjeux :

- Les boisements du coteau sont composés de chênaies neutres mésophiles au niveau de la pente et de boisements alluviaux (aulnaies) en partie basse, faisant l'interface avec le marais.
- Ces boisements sont relativement discontinus.
- Les boisements du coteau sont particulièrement favorables aux **rapaces nocturnes** qui chassent en plaine (ex : chevêche d'Athéna, Chouette hulotte ...) ou certains rapaces diurnes comme le Milan noir ou le Faucon hobereau, tous deux présents sur le site Natura 2000, et qui apprécient la proximité des zones humides pour chasser.
- Concernant les chiroptères, certaines espèces apprécient particulièrement les mosaïques d'habitats, avec la présence de zones humides, pâtures et haies (notamment pour longer ces dernières). Parmi elles, sont présents sur la ZSC, le Grand rhinolophe ou encore la Barbastelle qui gîte en forêt en période estivale et peut exploiter les zones humides comme les massifs forestiers.

Prise en compte par le PLU :

Classement en EBC des parcelles boisées et protection des principaux linéaires de haies en application de l'article L. 151-23 du CU de manière à sécuriser le corridor écologique nord-sud et à en assurer sa fonctionnalité écologique.

Les vues remarquables sur le marais



Le coteau qui borde le marais et marque une transition vers les terres hautes revêt une importance toute particulière pour **sa fonction de cadre et de mise en perspective des marais de Brouage. Son caractère boisé accentue cette fonction.**

Il constitue également **un espace traditionnellement convoité** (commerce du sel, zone de contact entre différents milieux) et l'est encore aujourd'hui pour son attrait paysager.

Le hameau de St Symphorien, avec son église classée, s'est implanté au pied du coteau à l'interface avec le marais, tout comme le hameau de Pied Mulet.

En partie haute, le coteau **est ponctué de nombreux hameaux dont des ensembles bâtis remarquables** comme celle de **La Massonne**, la **Chataigneraie** qui disposent de vues exceptionnelles sur le marais. Plus au Nord, une voie communale (GR 360) longe le haut du coteau et dessert un ensemble d'habitations dans le secteur de **Beaulieu** (anciennes fermes, habitations plus récentes) et offrent des vues remarquables. **Ces espaces bâtis, situés dans le site classé, doivent faire l'objet d'une gestion attentive (notamment en termes de clôtures) afin d'éviter de fermer les vues et d'artificialiser ce site remarquable.**

Formés de parties abruptes ou de falaises, entaillé par quelques combes transversales, **le coteau présente un grand intérêt écologique en termes de zone d'habitat pour la faune et la flore sauvage.**